

# AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE ET QUALITÉ DE L'EAU

17 DÉMARCHES TERRITORIALES  
ACCOMPAGNÉES PAR LES CHAMBRES  
D'AGRICULTURE

Octobre 2025





## Arnaud Delestre

1<sup>er</sup> Vice-Président de Chambres d'agriculture France

Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Aujourd'hui, plus de 8% de la SAU française se trouve dans une aire d'alimentation d'un captage dit « prioritaire ». Autour de ces captages d'eau potable, les agriculteurs agissent de manière volontaire dans le cadre de plans d'actions. Ils concilient production agricole et pratiques vertueuses pour l'environnement afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

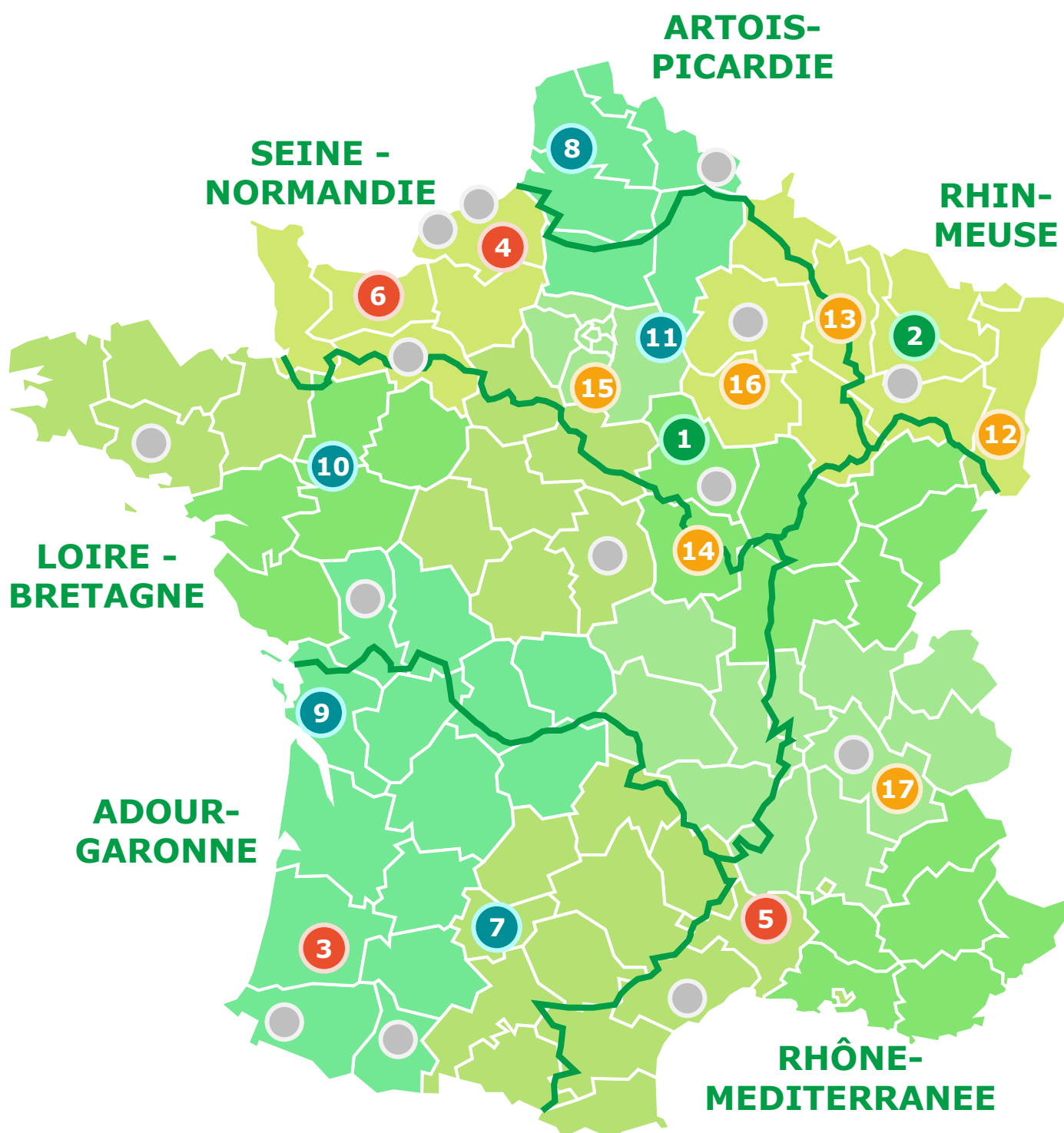
Dans le cadre de la feuille de route captages lancée par le gouvernement en cette année 2025 et dans le contexte de transposition de la nouvelle directive européenne sur l'eau potable, le cadre réglementaire associé aux captages est en évolution.

Les Chambres d'agriculture, par la mise à jour de ce recueil de retours d'expériences\*, veulent contribuer aux débats et aux réflexions nationales sur les leviers à mettre en œuvre pour préserver la qualité de l'eau sur ces territoires particuliers. Les 17 fiches présentées ici mettent en valeur des démarches dans lesquelles des actions pertinentes sont mises en place : accompagnement technique de groupes d'agriculteurs, outils financiers, démarches filières, actions groupées avec les prescripteurs, et bien d'autres encore. Ces exemples permettront aux territoires et aux Chambres d'agriculture de s'inspirer les uns les autres. Ils prouvent l'efficacité d'actions volontaires et innovantes pour améliorer la qualité de l'eau.

Pour que ces plans d'actions soient efficaces et durables, ils doivent être co-construits avec les agriculteurs. Les Chambres d'agriculture sont prêtes à s'impliquer, aux côtés des collectivités, pour mobiliser les acteurs des territoires et faire aboutir ces démarches concertées.

Bonne lecture !

# Sommaire



Enjeu nitrate



Enjeu nitrate et phytosanitaire



Enjeu phytosanitaire



Démarche filière



Territoires faisant l'objet d'une fiche dans l'édition précédente  
(21 actions territoriales pour la protection de la ressource en eau -  
Chambres d'agriculture France - novembre 2018)

### AAC de Brienon-sur-Armançon

Grandes cultures  
AAC : 2 400 ha

1

#### Focus : Démarche de gestion dynamique de l'enjeu nitrates

Mots clés : gouvernance, réseau de reliquats azotés, pesée de colza, contrat agriculteur-collectivité

### Bassin versant du Rupt-de-Mad

Polyculture-élevage, grandes-cultures  
AAC : 38 000 ha

2

#### Focus : PSE

Mots clés : MAEC, actions filières, méthanisation, transmission-installation

### AAC des Arbouts

Grandes-cultures (maïs), élevages bovins et volailles  
AAC : 2 800 ha

3

#### Focus : Projet d'agrivoltaïsme porté par une association d'agriculteurs

Mots clés : actions filières, essais techniques

### AAC d'Humesnil

Grandes-cultures, polyculture-élevage  
AAC : 2 128 ha

4

#### Focus : Sensibilisation du grand public en lien avec le projet alimentaire territorial

Mots clés : actions filières, aides à l'acquisition de matériel agricole

### AAC de Pouzilhac

Viticulture  
AAC : 868 ha

5

#### Focus : Journées collectives inter-captages

Mots clés : MAEC, aides à l'acquisition de matériel agricole, vitipastoralisme

### AAC de Saon

Polyculture-élevage, grandes-cultures  
AAC : 2 800 ha

6

#### Focus : Animation d'un groupe DEPHY

Mots clés : PSE, MAEC, réseau de reliquats azotés

### AAC de Beaumont-en-Lomagne

Grandes-cultures  
AAC : 40 000 ha

7

#### Focus : Animation d'un groupe 30 000

Mots clés : aménagement du paysage, diagnostic DPR2, MAEC

### AAC d'Airon-Saint-Vaast

Grandes-cultures, légumes de plein champs  
AAC : 2 840 ha

8

#### Focus : Animation d'un GIEE

Mots clés : réseau de reliquats azotés, outils d'aide à la décision, actions filières, aides directes de la collectivité

### AAC d'Arnoult-Lucérat

Grandes-cultures, élevage, légumes de plein champs  
AAC : 32 000 ha

9

#### Focus : Aides directes de la collectivité

Mots clés : aménagement du paysage, MAEC, actions filières

### Bassin versant de l'Oudon

Polyculture-élevage, grandes-cultures  
AAC : 90 000 ha

10

#### Focus : Charte des préconisateurs

Mots clés : MAEC, PSE, bocage, réseau de reliquats azotés

### AAC d'Hondevilliers

Grandes-cultures  
AAC : 758 ha

11

#### Focus : Animation agricole autour d'un suivi d'eau de drainage

Mots clés : réseau de reliquats azotés, MAEC

### AAC d'Ammertzwiller

Grandes-cultures, polyculture-élevage  
AAC : 364 ha

12

#### Focus : Développement d'une filière miscanthus et point technique sur cette culture

### Plan Herbe Meuse

Polyculture-élevage

13

#### Focus : Animation d'éleveurs autour de la démarche Pâtur'Ajuste

Mots clés : actions filières, sécurisation de l'accès à l'eau, installation, PSE, MAEC

### Nièvre

Polyculture-élevage, grandes-cultures

14

#### Focus : Développement d'une filière ressources bocagères

### Gâtichanvre Île-de-France

Grandes-cultures

15

#### Focus : Développement d'une filière chanvre et point technique sur cette culture

### Champagne Crayeuse

Grandes-cultures  
6 AAC de grandes tailles

16

#### Focus : Développement de filières BNI (chanvre, sainfoin, luzerne)

Mots clés : outil d'aide à la décision bénéfices des BNI, lever les freins de matériel, main d'œuvre et stockage

### Programme Terre & Eau (Isère)

Grandes-cultures

17

#### Focus : Structuration interne de la Chambre d'agriculture

Mots clés : PSE, essais techniques, animation de collectifs (DEPHY, groupe 30 000, GIEE)

# Schéma de synthèse

L'ensemble des entretiens réalisés pour construire ce recueil de retours d'expériences a permis d'identifier des facteurs de réussite de la mobilisation des agriculteurs dans les démarches territoriales autour de la qualité de l'eau. Ils sont présentés dans le schéma de synthèse ci-dessous.



## Accompagner les agriculteurs dans le changement de pratiques

Adopter une **posture d'écoute active** : identifier les besoins, les difficultés des agriculteurs, les intérêts convergents avec l'enjeu qualité de l'eau

Rendre l'agriculteur **acteur et autonome** dans la prise de décision

S'appuyer sur des **outils d'aides à la décision**, des **analyses**, des **connaissances produites localement**

Accorder de l'importance à la **convivialité** pour créer du lien

**Accompagner techniquement** les agriculteurs :

- **Collectivement** pour permettre des échanges entre agriculteurs, des partages de pratiques, d'expériences : *s'appuyer sur des collectifs existants ou en créer*
- **Individuellement** pour être au plus proche des problématiques de l'agriculteur

S'appuyer sur les **dispositifs de soutien économique** pour inciter au changement de pratiques

Mettre en place une **communication adaptée** aux agriculteurs du territoire : *SMS, courrier, journal, etc.*

Fiche 7 : 30000  
Fiche 6 : DEPHY  
Fiche 9 : GIEE

Fiche 13 :  
démarche  
Pâtur'Ajuste

Fiches 1 et 6 : PSE  
Fiches 8 et 9 :  
aides directes

## les agriculteurs dans de reconquête de la l'eau ?

**Valoriser les actions mises en place** auprès des agriculteurs

**Informier et sensibiliser le grand public** sur l'enjeu de qualité de l'eau, les démarches mises en place, le rôle de consommateurs, etc.

Favoriser des **échanges** entre **acteurs agricoles et non agricoles, producteurs et consommateurs**

Fiche 17 : journal  
Terre & Eau

Fiche 4 : atelier  
cuisine et  
sensibilisation du  
grand public

**Valoriser les actions réalisées**  
**auprès des acteurs du territoire**

# Mode d'emploi des fiches

## Icônes résumant le contexte de la fiche

### Type de ressource

**ESU** Eau superficielle

**ESO** Eau souterraine

### Contexte agricole

 Élevage

 Grandes cultures

 Cultures spécialisées

 Viticulture

### Taille de l'AAC

 Petite (< 1 000 ha)

 Moyenne (entre 1 000 et 20 000 ha)

 Grande (> 20 000 ha)

## Contexte générale du territoire

Localisation, information sur le captage, l'AAC, le contexte agricole, les enjeux du territoire

## Titre et numéro de la fiche





### AAC d'Hondevilliers : science participative autour de l'analyse d'eau de drainage

11

#### Contexte du territoire

- Localisation** : Seine et Marne, région Île-de-France, bassin Seine-Normandie
- Captage** : deux captages, eaux souterraines, nappe des calcaires de Brie, 17 communes desservies, soit 13 711 habitants
- Taille** : AAC : 758 ha, SAU : 537 ha
- Agriculture** : grandes cultures, 11 exploitations
- Enjeux** : phytosanitaires, nitrates (autour de 55 mg/L)

#### Acteurs impliqués

Porteur de la démarche

Financiers

Partenaires techniques

#### Historique

2009 : classement Grenelle

2017 à aujourd'hui : 1<sup>er</sup> programme d'actions prolongé jusqu'à 2025

2021 à aujourd'hui : mise en place d'un suivi de quelques drains de l'AAC d'Hondevilliers

#### Contrat de Territoire Eau et Climat

Le syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77) porte sur l'ensemble de son périmètre un Contrat de Territoire Eau et Climat. Il inclut un volet agricole sur la protection des captages dont l'AAC d'Hondevilliers fait partie. Les actions suivantes sont réalisées :

- Animations collectives** : tours de plaine, journées techniques, essais agricoles, accompagnement pour l'optimisation et la réduction de l'utilisation des intrants et développement des cultures à bas niveaux d'intrants.
- Promotion de l'agriculture biologique**.
- Animation de dispositifs de soutien économique** (information des agriculteurs, diagnostic et accompagnement) : MAEC Eau animées par la CA (réduction phytosanitaire, diversification des rotations) et MAEC Biodiversité par la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne (mise en place de couverts, entrebén des haies).
- Suivi de réseaux azote** sur 4 captages dont celui d'Hondevilliers depuis 2017 : mesures de reliquats entrée et sortie hiver, suivi des pratiques de fertilisation sur 30 parcelles (97% de la SAU de l'AAC) pour estimer le lessivage au champ et identifier les leviers pour le réduire, 9 exploitations participent au réseau.
- Communication auprès des agriculteurs** : diffusion de lettres d'informations par courrier à plus de 500 agriculteurs, organisation de réunions pour présenter des résultats, le lancement de démarche, etc.

**Projet à suivre** : Le S2e77 et l'INRAe portent une **thèse de recherche-action** (2024-2027) pour développer avec des groupes d'agriculteurs sur 3 AAC une méthodologie de co-construction de démarche de reconquête de la qualité de l'eau basée sur une **logique de résultat** et de **performance multicritère**.



Journée diversification des cultures autour du sorgho avec des agriculteurs et des étudiants en BTS

Localisation du territoire sur la carte de France hexagonale

Acteurs impliqués dans la démarche  
Porteur, animateur, financeurs, partenaires, etc.

Historique  
Retrace les moments clés de la démarche

Présentation globale des actions de la démarche territoriale

## Focus sur une démarche innovante ou mobilisant les agriculteurs

### FOCUS : suivi d'un réseau de drainage

Depuis 2021, dans le cadre du plan d'actions, le syndicat d'eau et ses partenaires (CA, association d'hydrogéologues AQUITBrie, laboratoire d'analyse) ont mis en place avec 4 agriculteurs volontaires une démarche de **sciences participatives** autour d'**analyses d'eaux de drainage**.

#### Constat

Il y a une **différence d'échelle** entre ce que les agriculteurs appliquent sur leur parcelle (de l'ordre du kg/ha) et ce que le producteur d'eau mesure (de l'ordre du centième de µg/L) qui constitue un **frein aux échanges**.

#### Démarche

- Identification et choix collectif des parcelles et des drains associés.
- Vaillance de l'état des sols pour réaliser les prélèvements (début de période de drainage, pendant l'hiver et au printemps).
- Analyse en laboratoire des eaux (nitrates, ammonium, phosphore, phytosanitaires, matières en suspension).
- Interprétation de ce qui a été trouvé dans les drains aux regards des pratiques culturales et de l'histoire des parcelles, comparaison avec la qualité de l'eau aux captages.
- Restitution anonymisée annuelle des résultats et échanges avec les agriculteurs de l'AAC.

#### Conclusion

Le suivi de réseau de drainage a permis de créer des **échanges constructifs** entre les partenaires et de mettre en évidence que les dynamiques de transfert et la qualité de l'eau en sortie de drain **dépendent de nombreux facteurs** : météo, type de sol, pratiques, historique des parcelles, rémanence de substances.

#### Objectifs

**Animer** le territoire, **sensibiliser** les agriculteurs et **créer des échanges** entre les partenaires en produisant des **données** issues du terrain pour **comprendre les dynamiques de transferts** dans les parcelles.



Sorties de drainage à expertiser



Restitution des résultats aux agriculteurs

#### Résultats

- Suivi des eaux de drainage qui atteignent ses objectifs : **sensibiliser les agriculteurs et échanger collectivement**
- Sur l'ensemble du territoire du S2e77 : 182 agriculteurs mobilisés dans des actions soit 40% de la SAU

#### Perspectives

- Réflexion des actions dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie
- Mettre en place un suivi de réseaux de drains sur d'autres territoires avec des prélèvements multi-agriculteurs sur une même campagne
- Adapter le conseil collectif

#### Facteurs de réussite

- Construction des actions avec les agriculteurs
- Capacité de la CA à **mobiliser les agriculteurs** et expertise technique drainage (recherche les surfaces collectées par les drains, discrimination des parcelles)
- Présence d'AQUITBrie une association d'hydrogéologues reconnue sur le territoire
- Elus du syndicat d'eau issus ou proches du monde agricole

#### Limites et obstacles

- Suivi des eaux de drainage non répliquable partout : présence de drains sur les parcelles, nécessité d'une expertise technique (pour identifier les drains à analyser, estimer les surfaces collectées)

#### Pour aller plus loin

- Contacts** : CA Île-de-France - Romain BOISSON (animateur captage volet agricole) - [romain.boisson@idf.chambagri.fr](mailto:romain.boisson@idf.chambagri.fr) ; Syndicat d'eau S2e77 - Benoit Terrie (animateur CTEC) - [b.terrie@s2e77.fr](mailto:b.terrie@s2e77.fr) ;
- Syndicat S2e77** : [www.s2e77.fr](http://www.s2e77.fr) ; article sur le suivi de drainage : <https://www.s2e77.fr/la-qualite-de-l-eau-de-drainage-un-indicateur-de-transfert-des-produits-phyto-a-nitrate-et-des-nitrates-dans-l-eau/> ;
- Association AQUITBrie** : [www.aquitbrie.fr](http://www.aquitbrie.fr)

Document réalisé par le Service Agro-Environnement, Chambres d'Agriculture France en juillet 2025



Résultats, perspectives, facteurs de réussite, limites et obstacles

Contacts et liens pour approfondir les sujets abordés de la fiche

Glossaire des acronymes en fin de livrable

# AAC de Briennon-sur-Armançon : démarche de gestion dynamique de l'enjeu nitrate

1

## Contexte du territoire

- **Localisation** : Yonne, région Bourgogne-Franche-Comté, bassin Seine-Normandie
- **Captage** : 2 captages (source et forage), 3 500 habitants alimentés, temps de renouvellement estimé à 20 ans
- **Taille** : AAC : 2 400 ha, SAU : 1 800 ha
- **Agriculture** : terres fertiles, grandes cultures (colza, blé, orge), quelques exploitations en polyculture élevage, 50 exploitations dont 25 exploitent 80% de la SAU
- **Enjeux** : nitrates, phytosanitaires secondaires

## Acteurs impliqués



## Historique

**2010-2012** : diagnostic du territoire et des pressions agricoles ; **co-construction** d'un plan d'action, élaboration du tableau de bord avec **un groupe de 8 agriculteurs** avec l'appui de la CA et de l'INRAE

**Depuis 2012** : mise en œuvre du plan d'actions, animation, observatoire des pratiques, évaluation en continu

**2016** : baisse de mobilisation des agriculteurs et mise en place des contrats REGATE-agriculteurs

**2025** : changement de gouvernance (compétence eau transférée de la régie à la communauté de communes)

## Une gouvernance innovante impliquant les agriculteurs

Le projet agricole porté initialement par la REGATE (régie de la commune) et appuyé dans l'animation par la Chambre d'agriculture de l'Yonne repose sur 3 piliers principaux :

Une **gouvernance partagée** qui accorde une **place importante aux agriculteurs** et leur permet d'exprimer leurs difficultés : **co-construction** du projet agricole avec 8 d'entre eux, **présence dans les instances de gouvernances** (3 agriculteurs leaders dans le COTECH, 11 dans le COPIL), réunions régulières permettant un **dialogue direct** entre la régie et les agriculteurs.

Une **évaluation en continu des résultats** qui permet un encrage de la démarche dans la **réalité du terrain** : mesures de reliquats, mesures d'azote dans les couverts et les colzas, observation de l'état des couverts, édition du tableau de bord (cf verso).

Une **animation technique** basée sur une **posture réflexive** (« tenir conseil ») plutôt que prescriptive (« donner des conseils ») :

- Animations **collectives** : tours de plaine (thématiques : couverts, colzas, adventices), débat collectif sur les résultats des REH, démonstration de destruction de couverts, ateliers de conception élevage, formations, projet chanvre, bulletins d'information Inf'Eau, etc.
- Suivi **individuel** : analyse des résultats à la parcelle pour comprendre les résultats des pratiques, identifier les problèmes et les potentielles solutions.

Depuis 2016, face à un recul de la mobilisation, les agriculteurs leaders, la REGATE et l'équipe d'animation ont mis en place des **contrats liant chaque agriculteur avec la REGATE**. Ils explicitent 5 engagements pris par les agriculteurs et 5 engagements pris par la régie. Cela permet une **responsabilisation des agriculteurs individuellement** sur la mise en œuvre de pratiques agricoles et une **reconnaissance de leurs efforts**. Le respect des engagements est évalué par la REGATE lors d'un tour de l'AAC, un **dialogue direct** avec les agriculteurs qui ne l'ont pas respecté est instauré (courrier, téléphone, visite sur l'exploitation).

## FOCUS : approche dynamique basée sur des objectifs de résultats

La démarche de gestion dynamique d'une AAC à enjeu nitrate a été élaborée par la CA et l'INRAE sur le captage de Brienon-sur-Armançon puis testé sur d'autres AAC. Cette démarche doit être **construite collectivement** et **impliquer les agriculteurs** au plus tôt. Elle repose sur deux principes :

- Une **logique de résultat** : à partir d'un objectif de qualité d'eau, des objectifs intermédiaires aux champs sont définis que les pratiques agricoles permettront d'atteindre.
- Une **gestion adaptative** (cf schéma 1) : en fonction des résultats observés, le projet et les actions mises en place évoluent.

Cette démarche s'appuie sur **deux outils** :

- Un **tableau de bord** (cf schéma 2) traduisant les **relations de causalité** entre les résultats au captage et les pratiques agricoles avec différents indicateurs (qualité de l'eau au captage, pertes d'azote au champ, état des champs, pratiques agricoles, actions d'animation, moyens financiers). Pour chaque indicateur des seuils sont définis. Le tableau est **formalisé chaque année** et sert de **support au COPIL pour le suivi de l'AAC**, l'évaluation et la réorientation du projet.
- Un **observatoire des pratiques** qui vise à :
  - **Collecter à l'échelle parcellaire les informations** nécessaires à la déclinaison annuelle du tableau de bord (assolement, état parcellaire, reliquats d'azote).
  - Servir de **support de travail auprès des agriculteurs** : animation **collective** et suivi **individuel**.

Cette démarche permet de donner une **marge de liberté et d'initiatives** dans le choix des agriculteurs pour atteindre les objectifs aux champs.



Schéma 1 : organisation d'ensemble de la démarche par une approche dynamique

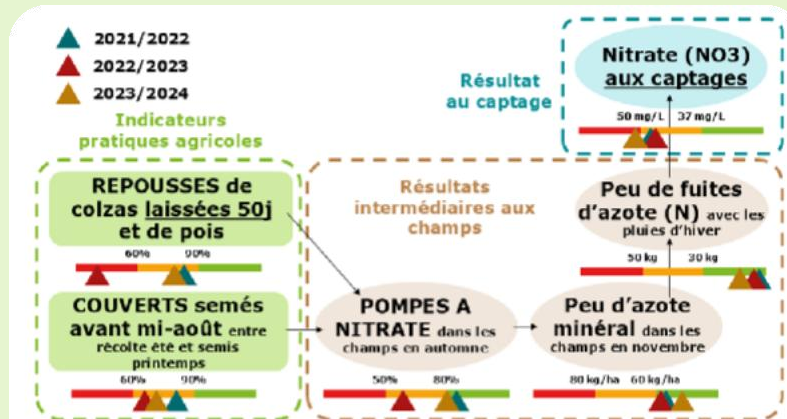


Schéma 2 : Tableau de bord nitrate de l'AAC de Brienon-sur-Armançon de 2021 à 2024 (Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne)

## Résultats

- **Changements de pratiques** acquis : couverts, une culture de printemps tous les 5 ans dans la rotation
- 90% de la SAU de l'AAC engagée dans le contrat entre agriculteurs et REGATE
- Pas de baisse notable des nitrates au captage mais des **résultats aux champs positifs** (REH inférieurs au seuil cible 4 années sur 5)

## Facteurs de réussite

- **Co-construction** du projet et **dialogue direct** avec les agriculteurs
- **Principe de résultats** et non de moyens qui laisse une **marge de manœuvre** aux agriculteurs
- **Bases objectives partagées et comprises** par l'ensemble des acteurs grâce au tableau de bord
- Appui scientifique de l'INRAE

## Perspectives

- Assurer la pérennité de la démarche avec le transfert de compétence et le **changement de gouvernance**
- Aboutir à une méthodologie de **gestion dynamique pour les produits phytosanitaires**

## Limites et obstacles

- **Agrandissement des exploitations**  
Questionnant la gestion fine de l'azote et l'implication dans un collectif et un projet local
- **Pérennisation de la mobilisation des agriculteurs** sur le temps long
- **Moyens humains, techniques et financiers importants** pour la mise en place d'un observatoire de pratiques (collecte, traitement, analyses de données)

## Pour aller plus loin

### Contacts :

- **CA Yonne** - Laurette PARAVANO – [laurette.paravano@yonne.chambagri.fr](mailto:laurette.paravano@yonne.chambagri.fr)
- **INRAE** – Claudine FERRANE – [claudine.ferrane@inrae.fr](mailto:claudine.ferrane@inrae.fr)

### Liens concernant la gestion dynamique d'une AAC à enjeu nitrate selon une logique de résultat :

- [Guide produit par l'INRAE en 2020](#)
- [Webinaire du Centre Ressources Captages en 2021](#)



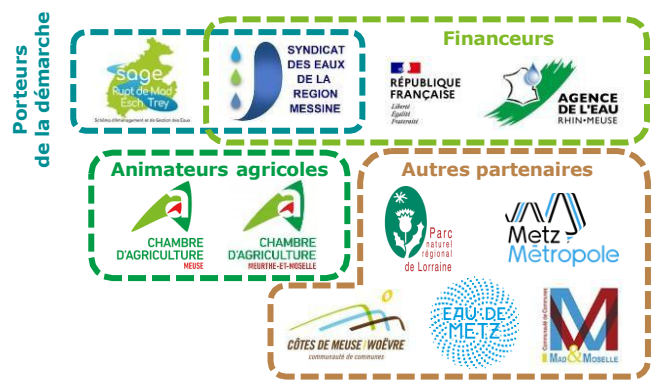
# Rupt-de-Mad : un PSE pour valoriser les systèmes d'exploitation préservant la qualité de l'eau

2

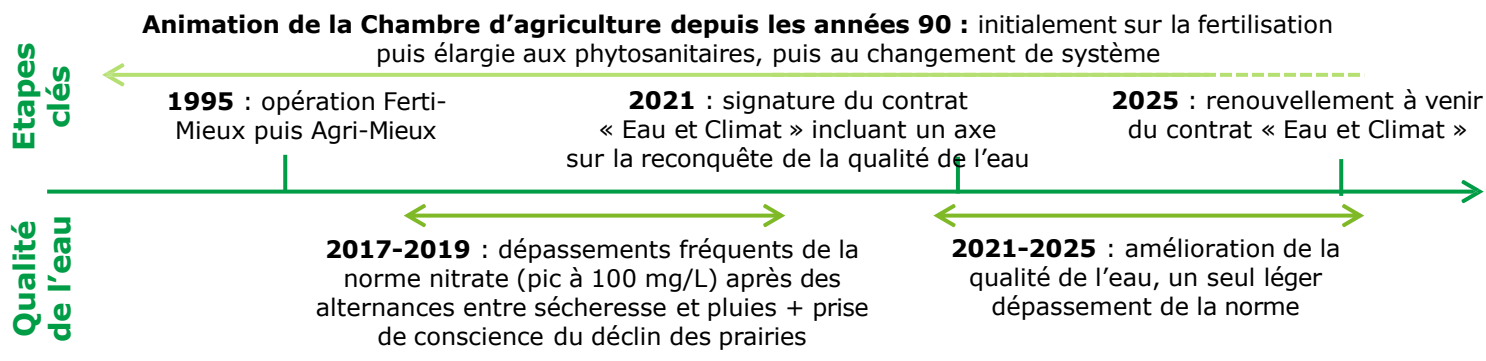
## Contexte du territoire

- **Localisation** : Meuse et Meurthe-et-Moselle, région Grand-Est, bassin Rhin-Meuse
- **Captage** : prise d'eau superficielle, 60% de l'alimentation en eau potable de la ville de Metz par le Rupt de Mad, 400 000 habitants alimentés
- **Taille** : AAC : 38 000 ha, SAU : 22 000 ha
- **Agriculture** : grandes cultures, polyculture élevage, 150 exploitations
- **Enjeux** : nitrates, phytosanitaire secondaire

## Acteurs impliqués



## Historique



## Contrat de territoire « Eau et Climat » Mad'In L'Eau Reine

Un contrat multipartenarial a été mis en place pour la période 2021-2024 avec 4 axes : **reconquête de la qualité de l'eau** ; restauration des milieux naturels aquatiques et lutte contre l'érosion de la biodiversité ; sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ; animation et communication.

Les principales actions pour améliorer la qualité de l'eau sont :

- **Animation agricole** : diagnostics HVE, diagnostics changement de système, conversion en AB, essais, journées techniques, notes techniques, promotion des cultures à BNI, etc.
- **Dispositifs de financement de changement/maintien de pratiques** :
  - **MAEC « remise en herbe »** : de 2019 à 2021, localisation priorisée en bord de cours d'eau.
  - **Aides CAB** : déplafonnement des aides sur le Rupt de Mad financé par l'Agence de l'Eau.
  - **PSE** (cf verso).
- **Actions filières** : développement de la marque Valeur Parc du PNR Lorraine pour la viande bovine (5 exploitations engagées), filière pain bio Lor' des champs, essai silphie, travail sur le miscanthus pour l'alimentation de chaudière biomasse des collectivités.
- **Méthanisation** : en 2021 signature avec les méthaniseurs d'une charte des bonnes pratiques d'épandage des digestats identifiant les périodes de l'année les plus favorables pour limiter les fuites d'azote.
- **Communication auprès du grand public** : randonnées qualité de l'eau, repas du parc dans les cantines scolaires avec des produits locaux, sensibilisation des scolaires via des rencontres avec des agriculteurs.
- **Etude transmission des exploitations** : mise en relation des cédants et des potentiels repreneurs pour non seulement transmettre l'exploitation mais également les bonnes pratiques déjà mises en place.

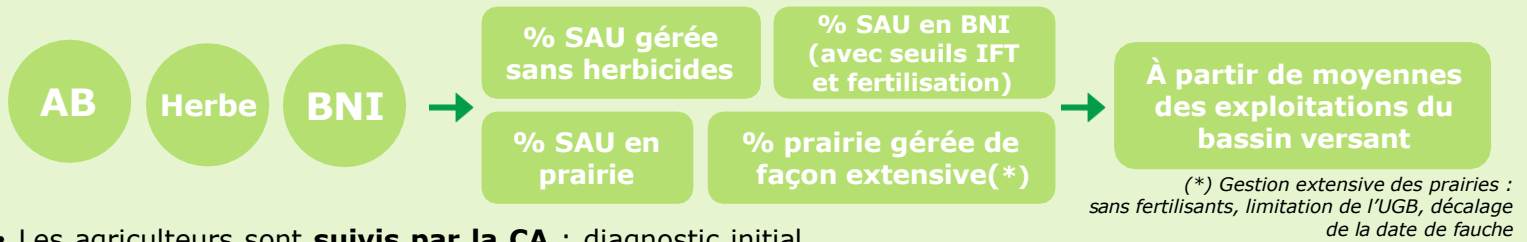
# FOCUS : paiement pour services environnementaux

- Construction du PSE avec l'ensemble des partenaires :

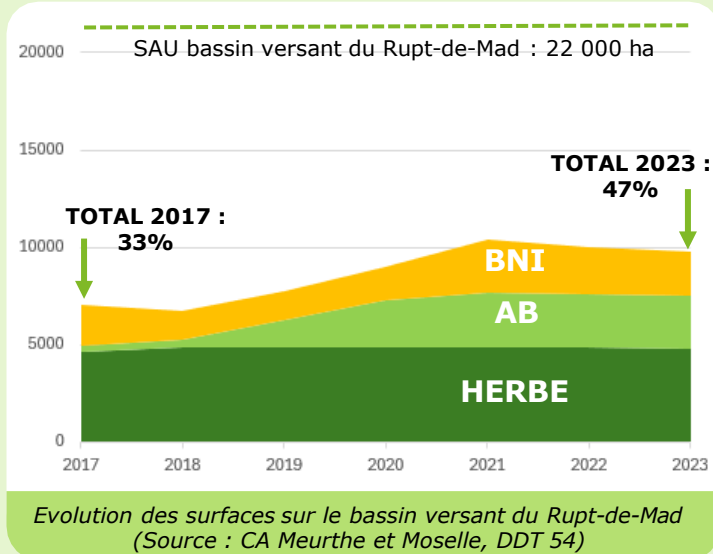
## 1. Identification des leviers d'amélioration de la qualité de l'eau

## 2. Traduction sous forme d'indicateurs

## 3. Définition de seuils planchers et plafonds pour le calcul de rémunération



- Les agriculteurs sont **suivis par la CA** : diagnostic initial avec élaboration d'une trajectoire, accompagnement aux changements de pratiques sur 5 ans, bilan annuel pour simuler l'assolement et les rémunérations prévisionnelles.
- Financement : 80% Agence de l'eau, 20% SERM.
- Ouverture du PSE en 2021 puis 2022, 2024 et 2025, au total : **20 agriculteurs engagés pour 3 925 ha** (soit 18% de la SAU de l'AAC).
- Changements de pratiques** : maintien des prairies (800 ha), dont la moitié gérée de façon extensive\* (6 ha en 2021, 400 ha en 2024), des BNI ont été ajoutées dans les rotations.
- Sur les 13 contractants de 2021, **11 sont intéressés pour renouveler** la démarche. Le PSE est perçu comme une **sécurité pour tester de nouvelles pratiques**.



## Résultats

- Autour de **50% de la SAU** du bassin exploité avec des pratiques favorables à la qualité de l'eau (herbe, AB, BNI)
- Amélioration de la qualité de l'eau** : sur 4 ans un seul léger dépassement de la norme nitrate

## Facteurs de réussite

- Volonté partenariale qui s'inscrit dans **le long terme** (présence historique des CA sur le territoire, l'ensemble des partenaires souhaite pérenniser le PSE)
- PSE adapté au contexte du territoire et aux besoins des agriculteurs : **faible charge administrative, liberté de moyens, paiement en fonction des pratiques et sans pénalité**
- Elevage encore présent** sur le territoire pour valoriser les surfaces en herbe

## Perspectives

- Maintenir les bonnes pratiques** mises en place en **intégrant** d'autres exploitations notamment celles qui arrivent en fin d'autres aides financières (CAB, MAE)
- Poursuivre le développement des filières BNI en **mettant en relation agriculteurs et opérateurs économiques** (chaudière miscanthus, floconnerie, brasserie, etc.)

## Limites et obstacles

- Travail conséquent** de suivi administratif des dossiers PSE pour les agents des CA et du syndicat d'eau qui pourrait poser problème en cas de hausse du nombre de contractants
- Contexte global peu favorable** : déclin de l'élevage, crise du bio (déconversions), maladie (catarrhale ovine) et mauvaises récoltes (tournesol)

## Pour aller plus loin

### Contacts :

- CA Meurthe-et-Moselle** – Albin CANCIAN (conseiller agroenvironnement) – [albin.cancian@meurthe-et-moselle.chambagri.fr](mailto:albin.cancian@meurthe-et-moselle.chambagri.fr)
- Syndicat des Eaux de la Région Messine** – Frédérique BAUSSAN – [f.baussan@serm-eau.fr](mailto:f.baussan@serm-eau.fr)
- Société Mosellane des Eaux** – Cédric BOUZENDORFFER – [cedric.bouzendorffer@veolia.com](mailto:cedric.bouzendorffer@veolia.com)

**Lien** : pour en savoir plus sur le fonctionnement du PSE (indicateurs, organisation, etc.)  
[page du PSE Bassin-Versant du Rupt-de-Mad sur le site du Ministère de la transition écologique](#)



## Acteurs impliqués

- Terr'Arbouts**  
Génération solidaire
- GLHD**  
Cultivateur d'énergie

**2028** : début  
prévu de  
l'agrivoltaïsme

- La CA a participé à l'étude agricole préalable sur le projet Terr'Arbouts en 2022 qui a débouché sur des propositions d'assolement « zéro phyto ».
- La CA suit depuis 2024 des **essais de cameline et de chia** (mise en place, restitution de données, journées techniques et échanges entre agriculteurs) pour à termes développer des itinéraires techniques pour ces deux cultures qui permettent notamment de gérer sans phytosanitaire une pression adventice importante.
- Le Sydec accompagne les agriculteurs avec une **étude de marché sur une filière miscanthus**. Les potentiels débouchés sont : paillage pépinière, vigne et fruits rouges, litière animale, chaudière biomasse.

## FOCUS : Le projet agrivoltaïque Terr'Arbouts porté par les agriculteurs

Suite à l'annonce de potentielles restrictions réglementaires (réduction voire interdiction de l'usage des phytosanitaires sans accompagnement financier), un groupe d'agriculteurs exprime la volonté de **ne pas engager de confrontation** et d'être **proactif en proposant un projet de territoire**.

Après des échanges avec des entreprises, une opportunité de développer le **photovoltaïque** émerge. L'historique de travail et de confiance entre agriculteurs sur le territoire permet à 35 agriculteurs de créer l'association PATAV pour se **fédérer autour d'un projet commun**. Greenlight House Développement (GLHD) accompagne les agriculteurs dans cette démarche qui se construit en parallèle du plan d'actions déjà existant.

Le projet Terr'Arbouts c'est :

- 3 objectifs :
  - améliorer la qualité de l'eau** en adaptant les pratiques
  - diversifier et garantir un revenu** aux agriculteurs actuels et à venir
  - participer activement à la transition alimentaire, agricole et énergétique
- 35 agriculteurs** engagés, à termes **1400 ha** conduit en « **zéro phyto** » dont **700 ha** en **agrivoltaïsme**
- Une **charte d'engagement « zéro phyto »**, qui deviendra un cahier des charges concret à respecter (clause d'utilisation possible de phytosanitaires, limite IFT pour les produits non herbicides)
- Un **modèle économique** : le **revenu issu du photovoltaïque sera mutualisé** à l'ensemble des agriculteurs de l'association (qu'ils aient ou non des panneaux solaires sur leurs parcelles)
- Un **modèle juridique** : l'engagement des agriculteurs se traduira par la contractualisation de **baux ruraux environnementaux** et d'**obligations réelles environnementales**
- Un choix des cultures qui répond aux **besoins des acteurs des filières locales** : Aqualande (qui cherche à localiser ses approvisionnements en plantes riches en oméga-3 et 6 telles que la cameline pour l'alimentation de truites) et Oléande (qui recherche des surfaces supplémentaires en **tournesol, colza, cameline** suite à la construction d'une nouvelle presse à huile)

### Résultats

- **Changements de pratiques acquis** : évolution des itinéraires de désherbage, implantation de couverts
- Projet photovoltaïque **mobilisant massivement les agriculteurs** de l'AAC et à termes **économiquement viable** (compense les pertes économiques)

### Perspectives

- Poursuivre le travail sur la **maîtrise technique** des cultures envisagées (chia, cameline)
- Faire évoluer la **structure juridique de l'association** PATAV pour assurer un système économique fonctionnel
- Redévelopper des **ateliers d'élevage** sur l'AAC pour remettre des surfaces en prairie
- Intégrer le projet Terr'Arbouts dans le futur plan d'actions territoriales

### Facteurs de réussite

- **Agriculteurs proactifs** : un noyau d'agriculteurs au profil entrepreneur à l'initiative du projet d'agrivoltaïsme qui a **fédéré l'ensemble des agriculteurs** de l'AAC
- **Historique de travail et d'entraide** avec les CUMA
- Volonté des agriculteurs, du syndicat d'eau et des élus municipaux de **travailler ensemble pour la qualité de l'eau**

### Limites et obstacles

- **Difficultés techniques à maîtriser les cultures BNI** envisagées (adventices)
- Nécessité de développer **des filières et débouchés solides**
- Projet **d'envergure** : durée d'élaboration importante, charges administratives, oppositions, etc.

### Pour aller plus loin

- **Contact CA Landes** : Xavier LEJUS (conseiller agroenvironnement) – [xavier.lejus@landes.chambagri.fr](mailto:xavier.lejus@landes.chambagri.fr)
- **Lien** : [site internet du projet agrivoltaïque Terr'Arbouts](#)



4

## AAC d'Humesnil : un exemple d'AAC débutant une première animation

### Contexte du territoire

- **Localisation** : Seine Maritime, région Normandie, bassin Seine-Normandie
- **Captage** : eaux souterraines, zones plus ou moins vulnérables avec des temps d'inertie variable (quelques heures à une dizaine d'années), 12 communes desservies, soit 5 600 habitants
- **Taille** : AAC : 2 128 ha ; SAU : 2 043 ha
- **Agriculture** : terres fertiles, grandes cultures (blé, lin, colza, orge, pommes de terre, betterave, maïs), élevage en déclin, 74 exploitations dont 29 représentent 80% de la SAU
- **Enjeux** : phytosanitaire, érosion

### Acteurs impliqués

#### Porteur de la démarche



#### Financeurs

#### Animateur



### Historique

**2013** : classement captage prioritaire conférence environnementale ; arrêté de DUP

**2021** : étude de délimitation de l'AAC et de sa vulnérabilité

**2022 à aujourd'hui** : 1<sup>er</sup> programme d'actions territorial et animation sur le captage

### Une démarche qui repose sur une animation de proximité

La communauté de communes Terroir de Caux a lancé en 2022 une démarche de protection de la qualité de l'eau sur l'AAC d'Humesnil. L'animation du programme d'actions assurée par la Chambre d'agriculture de Normandie étant récente, il n'y a pas encore de dynamique agricole collective. Elle se concentre donc sur un **accompagnement individuel des agriculteurs**.

Les deux principaux axes de travail sont : la **diminution de l'utilisation des herbicides** et le **développement des surfaces BNI et des prairies**.

Les principales actions mises en place sont :

- **Accompagnement dans les aides aux investissements de matériel agricole** (intérêt de la part des agriculteurs) souvent un point de départ pour amorcer une réflexion sur des **pistes de changements de pratiques ou de système** (désherbage mécanique, allongement des rotations, développement de surfaces BNI, de prairie, etc.)
- **Développement d'infrastructure agroécologique** : visites terrain avec des agriculteurs voisins de parcelles pour échanger et identifier de potentielles zones d'implantation d'IAE face à l'enjeu érosion.
- **Participation active à l'émergence de filières** : démarche avec les acteurs (collectivité, Agence de l'Eau, etc.) pour dynamiser la filière miscanthus (pailis végétal, litière animale, combustible biomasse).
- **Communication auprès des agriculteurs** : diffusion de bulletins d'informations pour sensibiliser aux pratiques favorables à la qualité de l'eau avec des points techniques sur des cultures, relai de formations.

## FOCUS : Atelier cuisine pour sensibiliser le grand public

Le programme d'actions territorial d'Humesnil prévoit de **communiquer auprès du grand public** et de faire le **lien avec le projet alimentaire territorial** de la communauté de communes Terroir de Caux. Dans ce cadre, les animateurs de ces deux démarches ont organisé conjointement un atelier de cuisine pour **valoriser l'engagement des agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau** lors de la semaine d'animation « Croq ton terroir ».

Le projet en 6 questions :

- **Pourquoi ? Valoriser le travail des agriculteurs** et sensibiliser le grand public sur leur **rôle de consommateurs**.
- **Quand ?** En soirée lors des vacances scolaires d'octobre.
- **Où ?** Dans un restaurant du territoire (chef cuisinier également agriculteur).
- **Avec quoi ?** Produits locaux issus de 11 exploitations de l'AAC.
- **Pour qui ?** Pour le grand public. 10 participants de tout âge à l'atelier, 16 présents au repas (dont 3 agriculteurs de l'AAC).
- **Comment ?** Communication préalable, organisation de l'évènement en 3 temps :



Présentation des exploitations et échanges entre les agriculteurs et le grand public autour d'un repas convivial

**Accueil des participants** et **présentation** du plan alimentaire territoriale et de l'AAC (enjeux, lien entre alimentation et qualité de l'eau) par les animateurs

**Atelier cuisine** et préparation d'un menu entrée-plat-dessert animé par le chef cuisinier

**Repas avec 3 agriculteurs invités** présentant leur exploitation, leurs pratiques (avec un diapo support), intervention de l'animateur pour faire le lien avec la qualité de l'eau

Ce qu'on retient : un moment **convivial** qui permet de faire **rencontrer et échanger agriculteurs et grand public** autour des enjeux de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ; **coût raisonnable** (moins de 1000 euros) et **organisation rapide**.

### Résultats

- **Leviers agronomiques identifiés** pour améliorer la qualité de l'eau : allongement des rotations culturales, valorisation de l'herbe, désherbage mécanique
- Contact régulier de l'animateur avec une **15aine d'agriculteurs**
- **Création de lien** entre les acteurs du territoire de l'AAC (agriculteurs, élus, grand public)
- **Sensibilisation du grand public** à l'enjeu de qualité de l'eau et à leur rôle de consommateur

### Facteurs de réussite

- **Transparence** de l'animateur avec les agriculteurs et les élus des collectivités nécessaire pour établir des **liens de confiance**
- Accompagnement individuel **au plus près de l'agriculteur et de ses besoins**

### Perspectives

- Continuer le **suivi individuel** des agriculteurs et monter à une 30aine d'agriculteurs suivis
- Démarrer **des actions collectives** (ex : mises en place et suivi d'essais) sur un territoire où l'animation ne fait que débiter
- **Reprogrammer un atelier cuisine** en accentuant l'enjeu qualité de l'eau, **adapter** l'évènement avec un format destinée aux **élus**

### Limites et obstacles

- **Incertitude de la pérennité des actions et des projets mis en place** sur le long terme
- Difficultés à **engager l'ensemble des acteurs** du territoire

### Pour aller plus loin

- **Contact CA Normandie** : Florian CASTEL (animateur captage) – [florian.castel@normandie.chambagri.fr](mailto:florian.castel@normandie.chambagri.fr)
- **Lien** : [Portail Anim' l'Eau 76](#) coordonné par le Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval



5

# AAC de Pouzilhac : une réduction réussie de l'usage des herbicides en viticulture

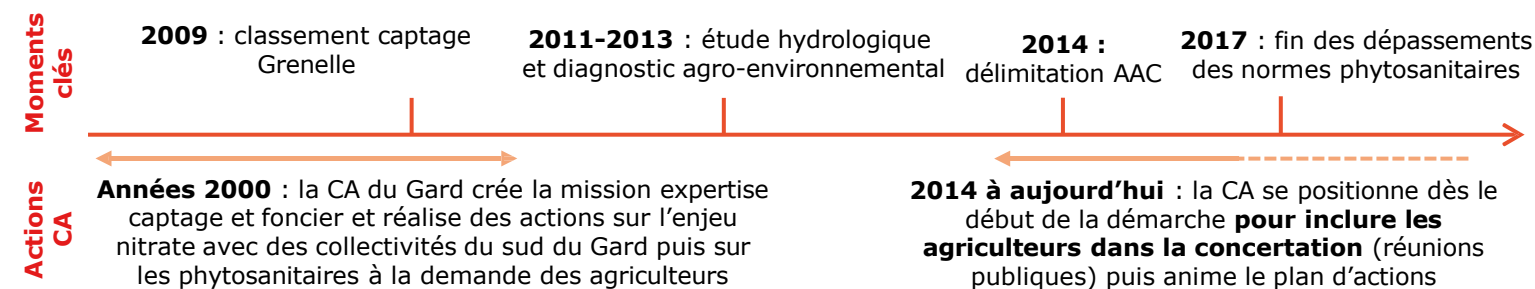
## Contexte du territoire

- **Localisation** : Bassin Versant des Gardons, Gard, région Occitanie, bassin Rhône-Méditerranée-Corse
- **Captage** : prise d'eau souterraine, aquifère des sables et grès du Cénomanién inférieur, temps d'inertie de 30 ans, 744 habitants alimentés,
- **Taille** : AAC : 867,7 ha, SAU : 534 ha
- **Agriculture** : viticulture principalement, une oliveraie haute densité en AB, jachère, pas d'élevage, 13 exploitations
- **Enjeux** : phytosanitaires

## Acteurs impliqués



## Historique



## Améliorer la qualité de l'eau en contexte viticole

Depuis 2014, la commune de Pouzilhac a mis en place une démarche de reconquête et de pérennisation de la qualité de l'eau dont l'ensemble de l'animation (organisation des COPIL, démarches administratives, demandes d'aides, appui technique, etc.) a été confiée à la Chambre d'agriculture du Gard.

La CA met également en place le programme d'actions agricoles avec :

- **Suivi individuel** : l'animatrice rencontre les agriculteurs pour faire un **bilan annuel**, évaluer la situation de l'exploitation, les pratiques mises en place, **identifier les besoins et les contraintes** de l'agriculteur, **informer** des aides existantes, **l'orienter** vers d'autres conseillers CA au besoin.
- **Animation de dispositifs d'aides pour les agriculteurs** :
  - **MAEC** (absence totale d'herbicide ou uniquement sur les inter-rangs) : contractables jusqu'en 2020, 5 exploitations se sont engagées représentant 35% de la SAU.
  - Aides pour le **financement de matériel**.
- Animations collectives (cf verso).
- **Communication auprès du grand public pour sensibiliser et valoriser** les actions des agriculteurs : articles dans les journaux municipaux, dépliant pour les habitants, etc.
- **Développement d'une fiche d'observation du végétal à l'échelle de l'AAC** (pousse de l'herbe, présence de maladies) pour que les viticulteurs adaptent les interventions (désherbage mécanique, traitement mildiou).

### Développer le vitipastoralisme

La CA du Gard a mis en place le site « Qui veut mon herbe ? » pour **mettre en relation viticulteurs et bergers** et développer le pâturage des inter-rangs des vignobles.

Cette initiative **donnant-donnant** permet la **baisse de charges** pour le viticulteur (fertilisation des sols, moindre recours au désherbage mécanique) et le berger (moindre recours au stock de fourrage, pâturage gratuit).

Elle implique néanmoins la **présence d'élevage** à proximité (pas le cas de l'AAC de Pouzilhac).

## FOCUS : Journées collectives inter-captage

La CA propose des animations collectives aux agriculteurs **à partir des besoins identifiés** lors d'échanges individuels ou collectifs. Les agriculteurs sont particulièrement intéressés par les **sujets techniques** (itinéraires techniques, machinisme, nouvelles technologies, etc.), **agronomiques** (diversification des cultures, sol, etc.), ainsi que par les **aides financières**.

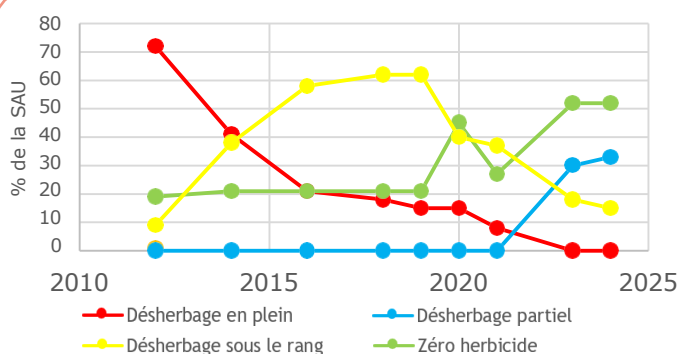
À partir de l'identification de ces besoins, l'animatrice organise des **journées collectives** en collaboration avec d'autres conseillers de la CA pour favoriser les échanges entre agriculteurs. Ces journées sont parfois réalisées en lien avec trois autres AAC ayant le même contexte viticole.

Exemples d'animations collectives organisées :

- **Journée appui technique viticulture** : gestion des **couverts** sur l'inter-rang (différents semi existants, permanents, temporaires) démonstration et réglage de matériels de **désherbage alternatif**.
- **Réunion technique vie biologique des sols et biodiversité** : fosse pédologique, comptage vers de terre, etc.
- **Soirée actualités agricoles** : présentation des évolutions réglementaires sur les herbicides, information sur la diversification des cultures et les aides agricoles.
- **Contrôle technique** des pulvérisateurs.
- **Bilan de fin de saison** : discussion autour des problématiques phytosanitaires rencontrées au cours de l'année et de leur gestion en lien avec la proximité du captage.



Inter-rang en semi temporaire © CA Gard



Evolution des pratiques de désherbage des inter-rangs sur l'AAC de Pouzilhac (Source : CA Gard)

## Résultats

- **Changements des pratiques des viticultures** : zéro désherbage chimique en plein depuis 2023, majorité des inter-rang enherbés, utilisation raisonnée des phytosanitaires en fonction des conditions (présence de mildiou, forte pousse de l'herbe)
- **Reconquête de la qualité de l'eau réussie** : conformité aux normes

## Facteurs de réussite

- **CA mobilisée** auprès des agriculteurs sur l'enjeu qualité de l'eau : **historique de travail, élus présents dans les instances** (COPIL) pour porter une voix politique auprès des administrations
- **Partage de la parole** (Etat : réglementaire et CA : conseil, accompagnement)
- **Proximité entre les agriculteurs et le porteur de la compétence eau** : démarche à l'échelon communal, présence d'agriculteurs parmi les élus municipaux

## Perspectives

- **Évaluation** par un bureau d'études **des actions** réalisées depuis 2014 pour identifier de potentielles actions innovantes à mettre en place
- Faire le relais auprès des collectivités de l'outil PSE
- Réfléchir sur l'**avenir du métier d'agriculteur** en termes de diversification des cultures et des revenus dans le cadre du changement climatique
- Mettre en place une **animation foncière** en complément de l'appui technique aux agriculteurs

## Limites et obstacles

- **Contexte économique défavorable** pour la viticulture : crise viticole, difficultés pour investir
- Faible disponibilité des agriculteurs
- **Population agricole vieillissante et difficultés pour trouver des repreneurs**
- Impossibilité d'intégrer les surcoûts des pratiques environnementales coûteuse dans le prix des produits

## Pour aller plus loin

Contacts CA Gard :

- Gabrielle MARTEL (animatrice captage) – [gabrielle.martel@gard.chambagri.fr](mailto:gabrielle.martel@gard.chambagri.fr)
- Anne-Lise GALTIER MASCHERPA (responsable du pôle Eau) – [anne-lise.galtier@gard.chambagri.fr](mailto:anne-lise.galtier@gard.chambagri.fr)



AAC de Saon : s'appuyer sur un groupe DEPHY pour animer une démarche captage

6

Contexte du territoire

- Localisation** : Calvados, région Normandie, bassin Seine-Normandie
- Captage** : 2 captages (Saint-Clair à 2m de profondeur et Les Gosselines à 20m) alimentation d'une laiterie industrielle et de 2 000 abonnés desservis sur 6 communes
- Taille** : AAC : 2 800 ha, SAU : 2 100 ha
- Agriculture** : polyculture élevage (bovin laitier), grandes cultures, 71 exploitations
- Enjeu** : phytosanitaires

Acteurs impliqués

SIAEP de la région Molay-Littry

Porteur de la démarche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

Partenaires techniques

Agrileader

CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

CUMA du Vieux Château

Historique

Depuis 2001 : la CA accompagne les agriculteurs (MAEC, expertise technique)

2009 : classement captage prioritaire

2012 : constitution du groupe DEPHY

2013 : constitution de la CUMA du Vieux Château

2013 : création d'un dispositif PSE avec les agriculteurs

2024 à 2027 : nouveau programme d'actions

Un plan d'actions adapté aux besoins des agriculteurs

Le plan d'actions porté par le SIAEP de la région Molay-Littry a été réfléchi **avec les agriculteurs** qui font **partie de la gouvernance** (6 sont membres du COPIL). Le plan distingue 4 axes de travail :

Désherbage mécanique

Couverts végétaux

Autonomie fourragère

Productivité des prairies

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de Normandie :

- Accompagne les agriculteurs et la CUMA dans **l'acquisition et l'utilisation de matériel** de désherbage mécanique (herse étrille, herse rotative, bineuse) ou de valorisation de l'herbe (enrubanneuse, affourageuse).
- Anime des **groupes d'agriculteurs** et organise des journées collectives (voir verso),
- Communique auprès des agriculteurs** : bulletins d'informations, invitation aux journées collectives, articles dans la presse.
- Met en œuvre des **essais de couverts végétaux** associées à un suivi **reliquats azotés**.
- Anime les **dispositifs de financement** : MAEC et PSE.

Élevage

Grandes cultures

Surfaces de l'AAC engagées en MAEC (vert) et PSE (rose) (source : CA Normandie)

Le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) public co-financé par le syndicat d'eau et l'Agence de l'eau a été **coconstruit** avec les agriculteurs. Il distingue une **note de changements de pratiques** (mieux valorisée économiquement) et une **note de maintien**. Les agriculteurs bénéficient d'un **suivi individuel** (point sur l'assolement et les pratiques en sortie d'hiver, calcul des notes et prévision de la campagne suivante en fin d'été).

Deux domaines

Indicateurs et seuils

1. Gestion des structures paysagères

2. Système de production agricole

% SAU en bandes enherbées

Min : 0% ; Max : 10%

IFT herbicide

Min : 1,3 ; Max : 0,8

% maïs dans la SFP

Min : 50% ; Max : 18%

IFT hors herbicide

Min : 1,6 ; Max : 0,8

Indicateurs du PSE

# FOCUS : s'appuyer sur le réseau DEPHY

L'animateur de la démarche du captage de Saon anime **parallèlement deux collectifs d'agriculteurs** (dont certains ont des parcelles sur l'AAC) : le groupe DEPHY de Bessin et le groupe Danone Sol/Phyto.

**Le groupe DEPHY Bessin** créé en 2012 regroupe 12 agriculteurs en élevage laitier et en polyculture (AB ou conventionnel). Les thématiques abordées sont : **gestion des adventices, amélioration de l'autonomie fourragère et protéique, couverture du sol, réduction du travail du sol**. L'animation se base sur :

Une complémentarité entre :

- un **suivi individuel** (*réflexion sur le système de cultures, essai sur de petites surfaces pour limiter la prise de risque*).
- des **temps collectifs** (*visites d'exploitations, formations, outil Mission Ecophyt'Eau*).

Une **évaluation des résultats techniques (IFT) et économiques** (*comparaison des charges et marges économiques d'itinéraires techniques*).

Ces groupes d'agriculteurs **transfèrent aux autres agriculteurs de l'AAC leurs expériences et leurs résultats** lors de journées techniques (désherbage mécanique céréales et couverts, optimisation de la conduite des prairies) organisées sur l'AAC.

Une réflexion à l'échelle :

- de l'**itinéraire technique** (*leviers d'efficience : choix de la date de semis, fractionnement de la fertilisation ; leviers de substitution : choix des variétés, désherbage mécanique*).
- du **système de culture** (*rotation des cultures*).



## Résultats

- **Appropriation des leviers agronomiques par les agriculteurs** : intégration des prairies temporaires et des couverts dans les rotations, désherbage alternatif
- **27 agriculteurs engagés dans le PSE** en 2025, 4 dans les MAEC autonomie fourragère, **54% de la SAU** est engagée dans les MAEC ou le PSE
- **Hausse des surfaces en herbe** : 64% en 2006 69% en 2023
- **Baisse des IFT** des agriculteurs engagés en PSE notamment sur le maïs (-33%)
- **Dynamique et échanges entre les collectifs** d'agriculteurs

## Facteurs de réussite

- **Proximité avec les agriculteurs et historique d'actions** (succession d'animateurs CA impliqués et disponibles, président du syndicat d'eau ancien agriculteur, continuité des dispositifs de financements)
- **Volonté d'impliquer les agriculteurs** dans les décisions qui les concernent (COPIL, PSE)
- **Territoire d'élevage avec des débouchés existants** qui valorisent l'herbe

## Perspectives

- **Anticiper le changement de gouvernance** lié au transfert de la compétence eau potable du syndicat d'eau à l'intercommunalité
- **Préparer la continuité du PSE** : diminution des financements Agence de l'Eau, élargissement à d'autres territoires, développement de nouveaux indicateurs pour toucher davantage les exploitations en grandes cultures
- **Impliquer davantage les coopératives** (rencontrer les techniciens pour les sensibiliser sur l'enjeu qualité de l'eau)

## Limites et obstacles

- **Travail conséquent** de suivi des dossiers PSE et MAEC pour les agents de la CA
- **Changement de gouvernance** qui risque de faire **perdre en proximité et réactivité**
- **Manque de débouchés filières** pour les cultures intéressantes agronomiquement (tournesol, chanvre, luzerne, etc.)

## Pour aller plus loin

### Contacts CA Normandie :

- Julien DAURIOS (réfèrent eau Calvados, animateur régional métier captage) – [julien.daurios@normandie.chambagri.fr](mailto:julien.daurios@normandie.chambagri.fr)
- Clément CHEVALIER (animateur de l'AAC de Saon, des groupes DEPHY et Danone Sol/Phyto) – [clement.chevalier@normandie.chambagri.fr](mailto:clement.chevalier@normandie.chambagri.fr)

### Liens :

- [Page du groupe DEPHY Bessin Polyculture Elevage](#)
- [Outil Mission Ecophyt'Eau](#)



# Beaumont-en-Lomagne : animer un groupe 30 000 en contexte céréalié

7

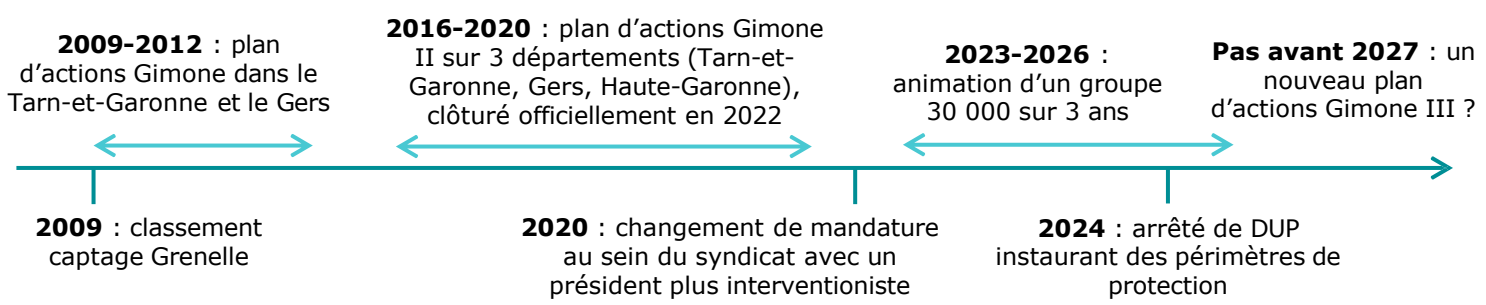
## Contexte du territoire

- **Localisation** : Tarn-et-Garonne, région Occitanie, bassin Adour-Garonne
- **Captage** : prise d'eau superficielle en rivière Gimone, hautes terrasses alluvionnaires, 3320 foyers alimentés
- **Taille** : AAC : 40 000 ha ; SAU : 32 000 ha
- **Agriculture** : essentiellement céréalié, un peu d'élevage bovin allaitant, de canard gras, légumes de plein champ à forte valeur ajoutée (2 IGP ail), 554 agriculteurs
- **Enjeux** : phytosanitaires principalement (dépassements herbicides réguliers en avril-mai), nitrate, turbidité

## Acteurs impliqués



## Historique



## Penser la qualité de l'eau à l'échelle du paysage

Le captage de Beaumont-en-Lomagne prélève dans la rivière Gimone dont le bassin versant s'étend sur les départements du Tarn-et-Garonne et du Gers. On y distingue trois ensembles paysagers :

- En rive gauche de la Gimone : des **plateaux**.
- En rive droite : des **côteaux** avec des pentes importantes (jusqu'à 25°) et donc un **risque d'érosion prononcé**.
- **En bordure du cours d'eau** : des terres plates argileuses, de bon potentiel agricole, drainées, irrigables, avec des **transferts de polluants rapides** qui en font des **zones très vulnérables**.



**Deux plans d'actions territoriaux** successifs pour améliorer la qualité de l'eau au captage ont été pilotés par les Chambres d'Agriculture Départementales en partenariat avec de nombreux acteurs (collectivités, coopératives, négoce, syndicat de bassin versant, associations d'agroforesterie, etc.). Les deux principaux axes d'actions étaient :

**Aménager le paysage pour lutter contre l'érosion et le ruissellement**

**Accompagner les agriculteurs** dans leurs pratiques agronomiques pour **réduire les pollutions diffuses**

Dans ce cadre, des MAEC « Réduction de phytosanitaires » ont été mises en place par la coopérative Qualisol et ont permis de réduire l'IFT sur le bassin versant. Depuis 2023, les agriculteurs peuvent souscrire à la MAEC « Zone intermédiaire » (minimum 20% de BNI, diversification des assolements, interdiction de retour d'une même culture 2 années de suite, 1% de jachère mellifère).

## FOCUS : Un groupe 30 000 pour perpétuer une dynamique territoriale

Un groupe 30 000 a été créé pour **maintenir une animation agricole** sur l'AAC de Beaumont-en-Lomagne en attendant la mise en place d'un nouveau plan d'actions à l'échelle du bassin versant. Porté par le syndicat des eaux et animé par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le groupe réunit **16 agriculteurs** (pour 2600 ha) qui ont décidé de s'impliquer en prévision de futures prescriptions.

3 objectifs de travail ont été définis avec les agriculteurs :

**Limitier les transferts** via des aménagements et la bonne utilisation des molécules

Accompagnement à la substitution et la **réduction des herbicides** (glyphosate, S-métolachlore)

**Limitier l'érosion des sols**

Les actions mises en place dans le cadre de l'animation du groupe 30 000 sont :

- **Accompagnement individuel** : suivi de l'indicateur IFT, accompagnement dans l'engagement de MAEC.
- **Accompagnement technique collectif** : avec des leviers techniques bien identifiés selon les parcelles (en bord de Gimone : ajout d'une culture de printemps dans la rotation pour casser le cycle des adventices, recours au désherbage mécanique ; dans les zones en pente : limitation du travail du sol et mise en place et destruction de couverts).
- **Diagnostic de parcelle à risque DPR2 (développé par la CRA Bretagne)** : diagnostic qui permet de déterminer pour chaque parcelle d'une exploitation le risque de transfert de polluant vers les eaux et réfléchir aux leviers de réduction de ces transferts (cf ci-contre). L'animateur du groupe 30 000 réalise ce diagnostic avec les agriculteurs du groupe, de préférence avec des **voisins de parcelles pour plus d'échanges**. L'idée à termes est de réaliser des aménagements **en mobilisant des dispositifs de financement existants** (programme de plantation de haie de Campagne Vivante 82, projet Trame Verte de la FD des Chasseurs, etc.).

**1. Collecter des données pour chaque parcelle** (drainage, % de pente, travail du sol, aménagements existants, distance au cours d'eau, etc.)

**2. Cartographier les parcelles en risque de transfert** (fort, moyen ou pondéré)

**3. Proposer des aménagements de parcelle** (déplacement d'entrée de champs, talus, haie, élargissement de bande enherbée, bande de miscanthus, etc.) **des changements de pratiques** (désherbage mécanique, traitement localisé, non labour, couvert, etc.)

**4. Mettre en place les aménagements et les changements de pratiques**

*Etapes du diagnostic DPR2*

## Résultats

- Diagnostic DPR2 réalisé sur **500 ha soit 20% de la SAU du groupe**, identification d'aménagements à réaliser
- Partenaires satisfaits du montage du collectif d'agriculteurs et du travail entrepris
- Qualité de l'eau : les améliorations passées se maintiennent, l'intensité et la fréquence des pollutions diminuent

## Facteurs de réussite

- **Historique** de dynamique de protection de la ressource en eau sur le territoire
- **Volonté politique de s'investir dans l'enjeu eau** des nouveaux élus du syndicat des eaux après un changement de mandature

## Perspectives

- **Poursuivre l'animation** du groupe 30 000 : mettre en place les aménagements identifiés, etc.
- Démarrer les réflexions sur un nouveau plan d'actions territoriales Gimone III nourri par le travail du collectif d'agriculteurs
- **Faire le lien et travailler avec les acteurs des captages du Gers** (GIP LIA notamment) où le contexte pédoclimatique et les problématiques sont similaires

## Limites et obstacles

- Diagnostic DPR2 **long à mettre en œuvre** au vu des surfaces importantes
- Aménagements du paysage entraînant pour l'agriculteur des **pertes de surfaces**, des **coûts** et des **contraintes d'entretien**

## Pour aller plus loin

- **Contact CA Tarn-et-Garonne** : Alban SOLEAU (conseiller sol eau climat) – [alban.soleau@agri82.fr](mailto:alban.soleau@agri82.fr)
- **Lien** : [Groupement d'intérêt public Lien, Innovation et Agroécologie](#)



## AAC d'Airon-Saint-Vaast : mobiliser les agriculteurs avec un groupement d'intérêt économique et environnemental

8

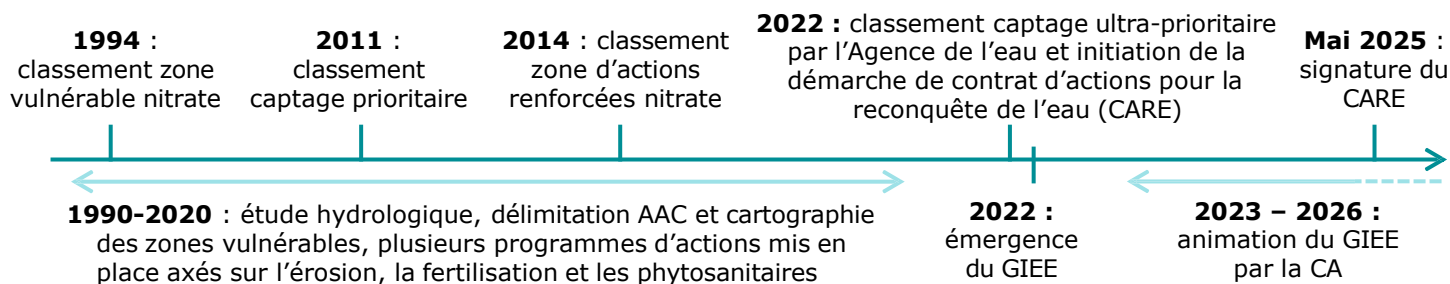
### Contexte du territoire

- **Localisation** : Pas de Calais, région Hauts-de-France, bassin Artois-Picardie
- **Captage** : eaux souterraines dans une zone vulnérable (nappe peu profonde, sols sableux très filtrants) ; 22 000 habitants alimentés
- **Taille** : AAC : 2 840 ha, SAU : 2 128 ha
- **Agriculture** : grandes-cultures, pommes de terre, légumes de plein champ, peu d'élevage ; 56 exploitations dont 44 détiennent 97 % de la SAU
- **Enjeux** : nitrates (> 50 mg/l), phytosanitaire, érosion

### Acteurs impliqués



### Historique



### Contrat d'actions pour la ressource en eau

Un contrat d'une trentaine d'actions porté par la communauté d'agglomération (CA2BM) avec une approche globale intégrant par exemple l'assainissement et la gestion des eaux pluviales en plus de l'agriculture. La CA et 3 agriculteurs pilotes du GIEE ont participé à la co-construction du volet agricole du plan d'actions.

Principales actions prévues :

- Mettre en place des **dispositifs de financements de changement de pratiques** :
  - Etude des PSE et MAEC : réflexion sur des montants attractifs sur un territoire où les cultures ont une haute valeur ajoutée.
  - Mise en place par la collectivité de **3 aides directes** aux agriculteurs : installation, développement de l'hydraulique douce et expérimentation BNI. Elles s'inscrivent dans le **régime des minimis agricoles** (aides de faibles montants sans autorisation préalable de la Commission Européenne).
- Développer des **cultures améliorant la qualité de l'eau** via des projets de débouchés : chaudière biomasse potentiellement avec du miscanthus ; forum BNI organisé par des collectivités et lancement d'une étude technico-économique pour monter une filière), les agriculteurs sont volontaires pour planter de nouvelles cultures mais attendent des certitudes.
- Faire le lien avec le **plan alimentaire territorial**.
- Mettre en place une **stratégie foncière**.
- **Accompagner les agriculteurs dans la gestion de l'azote, des produits phytosanitaires et du sol** : travail du GIEE (cf verso) ; développement des IAE par le syndicat de bassin versant.

# FOCUS : créer un GIEE pour mobiliser les agriculteurs

Le GIEE Protech'Eau-Airon a été créé à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs pour **préparer l'émergence du CARE** et montrer la **proactivité des agriculteurs**. Ce GIEE animé par la Chambre d'agriculture implique **14 exploitations** rassemblant plus de **50% de la SAU** de l'AAC.

L'objectif est de mettre en place des pratiques agricoles favorables à la ressource en eau, tout en assurant la **performance économique des exploitations**. 3 axes de travail agronomique sont explorés :

## Gestion de l'azote

- Journées techniques, essais pour développer les **couverts d'interculture**.
- **Projet Gazelle d'Agro-Transfert** : approche de la gestion de l'azote par objectifs de résultats  
Mise en place d'un **tableau de bord** et d'un **observatoire** (4 mesures de reliquats : post récolte, début drainage, entrée hiver, sortie hiver en 5 points par exploitation) pour comprendre la dynamique de l'azote dans ce contexte pédoclimatique et identifier des leviers de réduction du lessivage.
- **Syst'N** : outil de diagnostic des pertes d'azote à partir des pratiques agricoles. Il permet de simuler les flux d'azote entre le sol, la culture, l'aquifère et l'atmosphère.
- **N-Testeur** : outil d'aide à la décision pour diagnostiquer la nutrition azotée d'une culture.

## Gestion des phytosanitaires

- Formations, journées techniques, démonstrations de matériel de **désherbage alternatif**.
- **Atelier de reconception de rotation** : en petit groupe d'agriculteurs pour repenser collectivement une rotation existante sur l'AAC par rapport à la problématique adventice. Utilisation d'OdERA dans ce cadre.
- **OdERA** : outil d'aide à la décision qui permet d'évaluer le risque en adventices dans le système de cultures actuellement en place et de réfléchir à un plan d'actions mobilisant différents leviers défavorables aux adventices.

## Sol et érosion

- Journées techniques, démonstrations de matériel autour de l'**agriculture de conservation des sols**.
- Formation prévue à l'**autodiagnostic des sols** par petit groupe de voisins de parcelles.
- **Expertise Agro-Eco Sol** et interprétation de l'analyse proposées aux agriculteurs pour avoir une connaissance fine du **fonctionnement biologique** de leur sol.

## Résultats

- GIEE dynamique qui implique une part importante des agriculteurs de l'AAC
- Montée en compétences par le partage d'expériences

## Facteurs de réussite

- **Historique d'accompagnement** de la CA
- Collectivité **motrice** notamment avec un animateur **impliqué auprès des agriculteurs**
- Agriculteurs **proactifs** pour anticiper les contraintes réglementaires
- Partenariat avec Agro-Transfert

## Perspectives

- Mener à terme le programme du GIEE, réfléchir à sa prolongation, maintenir la dynamique du groupe
- Mettre en œuvre les autres actions du CARE
- Faire le lien avec les deux autres CARE à proximité pilotés par la même collectivité

## Limites et obstacles

- **Travail conséquent** de récolte et de traitement de données pour les outils et modèles
- Potentielle **sur sollicitation** des agriculteurs
- Vulnérabilité forte du captage lié au contexte pédologique

## Pour aller plus loin

**Contact CA Nord-Pas de Calais** : Léa HERMIER – [lea.hermier@npdc.chambagri.fr](mailto:lea.hermier@npdc.chambagri.fr)

### Liens :

- [Agro-Transfert](#) (association de transfert de la recherche agronomique dans les territoires)
- [Projet GAZELLE d'Agro-Transfert](#)
- [Outil OdERA développé par Agro-Transfert](#)
- [Outil Syst'N du RMT Bouclage](#)
- [Méthode MERCI développé par la CRA Nouvelle-Aquitaine](#)
- [Expertise Agro-Eco Sol du laboratoire Auréa](#)

Vallon sec avec un risque de transfert après de fortes précipitations © CiA Charente-Maritime Deux Sèvres



# AAC d'Arnoult-Lucérat : des aides directes du syndicat d'eau pour soutenir les agriculteurs

9

## Contexte du territoire

- **Localisation** : Charente-Maritime, région Nouvelle-Aquitaine, bassin Adour-Garonne
- **Captage** : 4 captages, nappes souterraines (libres et semi-captives en zone karstique), ressource stratégique alimentant 90 000 habitants et 25% des besoins du littoral
- **Taille** : AAC : 32 000 ha ; SAU : 20 000 ha
- **Agriculture** : majoritairement grandes-cultures (blé, maïs, orge, colza, tournesol), élevage bovin (laitier et allaitant) et légumes de plein champ en déclin, viticulture, 440 exploitations
- **Enjeux** : principalement nitrates, phytosanitaires

## Acteurs impliqués



## Historique

**2005-2006** : diagnostic de pressions agricoles sur l'AAC de l'Arnoult

1<sup>er</sup> programme d'actions territoriale (**2010-2014**) et 2<sup>ème</sup> programme (**2016-2020**) : travail sur les couverts, la gestion des intrants, la diversification des cultures, la stratégie foncière

**2022-2026** : 3<sup>e</sup> programme, suite à un transfert de compétence, l'AAC de Lucérat a été intégrée à l'animation du programme

## Un plan d'actions qui intègre les enjeux filière et paysage

L'AAC Arnoult-Lucérat bénéficie du programme régional Re-Sources qui vise à mettre en place sur les captages des **plans d'actions volontaires et multi-partenariaux**. Les ambitions sur l'AAC Arnoult-Lucérat sont de :

Viser 100% des sols couverts en période de risque

Diversifier les assolements et augmenter les cultures BNI

Augmenter les infrastructures agro-environnementales (IAE)

Augmenter les surfaces en herbe

Améliorer la gestion des intrants

Favoriser et promouvoir les certifications environnementales

Dans le cadre du plan d'actions porté par le syndicat Eau 17, la Chambre Interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CiA) est mobilisée, notamment à travers :

- Un appui technique dans le **développement de filière** : Exemple de la **filrière soja pour l'alimentation des poules pondeuses** de la coopérative Loué (70 à 100 ha) : la CiA accompagne des agriculteurs au désherbage mécanique et au pilotage de l'irrigation (installation de sondes capacitatives). Les agriculteurs ont un **prix assuré**. Le packaging des œufs vendus en grandes surfaces **informe le consommateur** sur la provenance locale du soja et les bénéfices pour la qualité de l'eau.

La mise en place de **plan de gestion agro-environnemental (PGAE) créé par la CIA** qui s'articule en 3 objectifs :

1. Réaliser un **diagnostic des IAE existantes** (jachères, bandes enherbées, prairies, haies, etc.) et des **zones de transfert à l'échelle communale**

2. Définir les **enjeux du territoire** (pollutions diffuses, érosion, inondation, biodiversité, etc.)

3. **Concevoir collectivement et animer un plan d'actions** pour répondre aux enjeux et développer de nouvelles IAE

La CiA réunit l'ensemble des **acteurs du territoire** en groupe de travail (communes, Eau 17, associations locales, Fédérations de Chasse, agriculteurs, etc.) et anime la démarche en s'appuyant sur des **outils technico-économiques déjà existants** (MAEC Eau, programme de plantation de haie, aides directes du syndicat d'eau).

## FOCUS : des aides directes pour donner un « coup de pouce »

En plus de la possibilité de souscrire à des MAEC Eau sur les zones de captage, Eau 17 a mis en place un système d'**aides directes** depuis 2023. Ce dispositif a nécessité un travail collaboratif avec bureau d'études, juristes et partenaires agricoles pour préciser la **forme juridique** et définir les **cahiers des charges** des engagements des agriculteurs.

L'objectif des aides directes est de faciliter la mise en place de pratiques favorables à la qualité de l'eau en apportant un **soutien financier complémentaire et cumulable** avec les dispositifs déjà existants (MAEC, écorégime de la PAC). Ces aides sont **versées directement** par le syndicat des eaux et s'inscrivent dans le **cadre des minimi agricoles (plafond de 3 000€/an, transparence GAEC)**. 5 mesures sont disponibles :

**Aide intégration de BNI dans les rotations** (tournesol, pois, sarrasin, sorgho, etc.)  
250 à 400 €/ha selon la durée de l'engagement (3 ou 5 ans)

**Bonus création de prairie en MAEC**  
100 €/ha en plus des 358 €/ha (engagement sur 5 ans)

**Aide couvert d'intercultures** (mélange, destruction mécanique, durée plus longue)  
75 à 100 €/ha selon le résultat de pesée de biomasse

**Aide désherbage mécanique en grandes cultures**  
30 à 80€/ha selon le nombre de désherbage mécanique réalisé

**Financement du matériel collectif hors CUMA**  
jusqu'à 15% du montant de l'équipement

Sur l'AAC Arnoult-Lucérat, les aides directes représentent une enveloppe d'environ **140 000 € par an**.

La CiA anime ce dispositif en parallèle des MAEC avec l'organisation des réunions d'information et l'accompagnement des agriculteurs (diagnostic individuel, suivi technique annuel).

En 2025, sur l'AAC de l'Arnoult-Lucérat, **61 agriculteurs** se sont engagés dans des aides directes (620 ha) et **29** dans les MAEC (560 ha). La **MAEC « création de prairies »** reste l'engagement le plus impactant vis-à-vis de la qualité de l'eau (associée au bonus des aides directes).

### Résultats

- **Changement de pratiques** : le taux de couverture et la part de BNI ont augmenté (environ 30%)
- **2 PGAE par an** mis en place ou en cours de réalisation depuis 2022, **retour positif** des partenaires avec de multiples **projets de remise en prairies** (via MAEC) et de **création de haies** (via le programme départemental « Entretien et Valorisation de l'Arbre »)

### Facteurs de réussite

- Démarche **ancienne** mais dynamique impliquant de **nombreux partenaires du territoire** avec des **actions innovantes**
- **Moyens humains et financiers importants** (syndicat d'eau, département, région)
- **Élevage encore présent** permettant une valorisation de l'herbe
- **Approche transversale** par la CiA

### Perspectives

- Réaliser d'autres **PGAE** avec les collectivités demandeuses dans le cadre des AAC ou d'autres démarches (PTGE, etc.)
- Accompagner les agriculteurs dans la **maîtrise technique les couverts efficaces** (semis, composition et destruction)

### Limites et obstacles

- **Charge de travail** liée aux dossiers MAEC et aux aides directes (accompagnement individuel de la CiA)
- **Résultats difficilement visibles** sur la qualité de l'eau en lien avec l'âge de la ressource
- **Mobilisation variable des agriculteurs** selon les actions
- **Conjoncture économique délicate** (déclin élevage, réduction des aides en AB)

## Pour aller plus loin

### Contacts :

- **CiA Charente-Maritime Deux-Sèvres** : Jérôme FAURIOT (conseiller agro-environnement qualité de l'eau, référent Charente-Maritime du programme ReSources) – [jerome.fauriot@cmds.chambagri.fr](mailto:jerome.fauriot@cmds.chambagri.fr) - 06.48.37.83.96
- **Eau 17** : Sophie GOINEAU (animatrice ReSources bassin versant Arnoult-Lucérat) – [sophie.goineau@eau17.fr](mailto:sophie.goineau@eau17.fr) – 06.88.20.72.50



# AAC de Saint-Aubin-du-Pavoil bassin versant de l'Oudon : accompagner le changement de pratiques en s'appuyant sur une charte mobilisant les préconisateurs

10

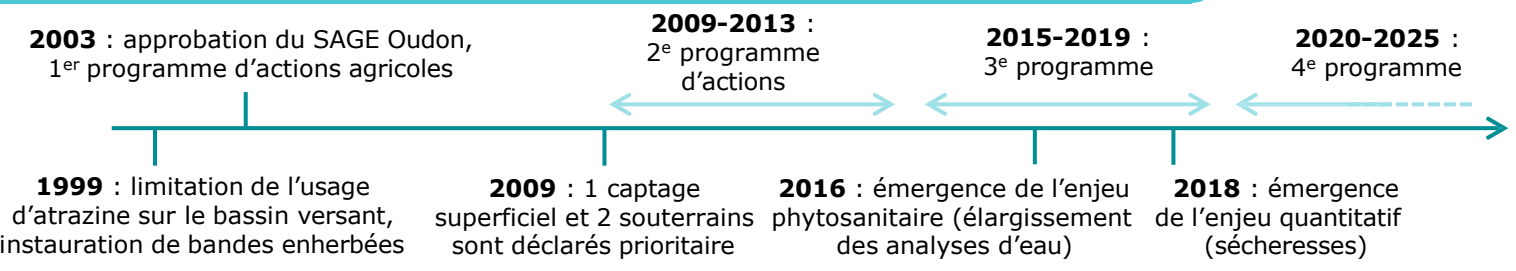
## Contexte du territoire

- **Localisation** : Mayenne – Maine et Loire, région Pays de la Loire, bassin Loire-Bretagne
- **Captage** : 1 captage prioritaire en rivière et 3 captages prioritaires souterrains
- **Taille** : AAC : 90 587 ha, SAU : 74 155 ha
- **Agriculture** : polyculture-élevage (bovin laitier et allaitant), grandes cultures, 2100 exploitations
- **Enjeux** : nitrates, phytosanitaires émergents, érosion, tension quantitative de la ressource en période d'étiage

## Acteurs impliqués



## Historique



## Contrat territorial pour la ressource en eau

Le syndicat du bassin de l'Oudon porte un contrat global sur l'enjeu eau du territoire : qualité de l'eau des captages, hydromorphologie, inondations, bocage, etc. Le volet agricole du contrat a été **construit collectivement** avec les agriculteurs, il contient plusieurs actions parmi lesquelles :

- **Animer des collectifs d'agriculteurs** : 6 groupes animés par différentes structures (CER53, CIVAM, CA) avec différentes thématiques de travail : grandes cultures, polyculture élevage, bocage, etc.
- **Développer le bocage** en lien avec l'enjeu d'érosion des sols : deux animateurs du syndicat sont dédiés à l'information des élus, des agriculteurs, à la formation et aux projets de plantation et de haies.
- **Animer des dispositifs de soutien économique** (information, diagnostic et accompagnement) :
  - **MAEC surfaciques** (création de prairie, réduction des herbicides, semis direct sous couvert permanent, autonomie fourragère) et **MAEC forfaitaires** (stratégie phytosanitaire, autonomie protéique).
  - **PSE** : expérimentation de l'Agence de l'eau pour le maintien des prairies humides de fond de vallée sur un territoire de 4000 ha, 10 agriculteurs engagés sur 5 ans, paiement sur la base de 3 critères (linéaire de haie avec le label Haie, surfaces de prairie permanente et temporaire, quantité d'azote minéral utilisé).
- **Suivre la fertilisation** sur les AAC des captages souterrains : diagnostic avec analyse de reliquats azotés et accompagnement des agriculteurs pour optimiser la fertilisation et diminuer les charges des agriculteurs.
- **Communiquer** auprès des agriculteurs (lettre agricole de l'Oudon : format 8 pages pour mettre en avant des pratiques vertueuses, des témoignages d'agriculteurs, des aides disponibles, etc.) et auprès de la population (lettre grand public, concours général agricole bocage agroforesterie, installation de panneaux « Bassin de l'Oudon » au niveau des ponts pour marquer l'appartenance au territoire).
- **Mobiliser les structures préconisant du conseil agricole** pour toucher le plus d'agriculteurs possible sur un territoire étendu (cf verso).

# FOCUS : une charte pour mobiliser les préconisateurs

A l'initiative du syndicat du bassin de l'Oudon, la Chambre d'agriculture a mené un travail collégial avec l'ensemble des structures prescrivant du conseil aux agriculteurs sur le bassin versant. Ce travail a débouché en **2011 à la signature d'une charte des préconisateurs par 21 structures** et soutenus par 20 autres acteurs du territoire (collectivités, services de l'Etat). La charte **est toujours actualisée** : ajouts d'un volet sur la **gestion quantitative de la ressource en eau** en 2019, d'un volet sur le **sol et l'agriculture de conservation** en 2025, nouveaux signataires.

**Objectif de la charte** : réduire l'utilisation d'intrants par les agriculteurs en **s'appuyant sur leurs interlocuteurs privilégiés, les conseillers** qui les aident dans leur quotidien.

La charte n'a pas de valeur réglementaire mais engage les structures signataires à :

**Former leurs conseillers** aux enjeux du bassin versant de l'Oudon (contexte hydrogéologique et agricole, état de la ressource, objectifs, traitement de l'eau, actions mises en place, aides financières disponibles)

**Alimenter un référentiel technique** propre au bassin versant de l'Oudon (reliquats d'azote, valeurs des effluents d'élevage, analyses des sols, etc.) dont les données peuvent être **valorisées** lors d'un conseil individuel ou dans la lettre agricole de l'Oudon.

**Adapter le conseil aux agriculteurs en intégrant l'enjeu eau** (qualité et quantité) :

- **Sensibiliser** les agriculteurs aux **réglementations** « Nitrates » et « Produits phytosanitaires ».
- Aborder le **système d'exploitation dans son ensemble** dans les aspects suivants :

**Cultures** : aborder les évolutions des rotations (intégration de prairies, légumineuses, cultures moins consommatrices en eau, couverts), le sol (observation, analyse, techniques de travail du sol), proposer des outils de diagnostics, d'aides à la décision.

**Epandage** : réaliser un plan de fumure, encourager l'augmentation des surfaces amendées en matière organique, rappeler le calendrier réglementaire.

**Prairie** : réaliser un bilan fourrager, identifier les marges d'amélioration de la gestion des prairies, encourager leur maintien.

**Phytosanitaires** : encourager l'usage raisonné de traitements et la mise en œuvre de techniques alternatives, inciter à consulter le BSV et à se former à l'observation des parcelles pour la prise de décisions.

**Aménagement spatial** : encourager la mise en place et le maintien de bandes tampons plus larges et d'éléments fixes du paysage.

## Résultats

- 10% des agriculteurs de l'AAC impliqués dans une action agricole dont 100 agriculteurs engagés dans les MAEC pour 10 000 ha
- **Amélioration du paramètre azote** : de pics à 120 mg/L dans les années 1990 à une moyenne de 31 mg/L en 2024 avec des pics hivernaux entre 50 et 55 mg/L
- 151 km de **haies plantées** entre 2020 et 2024
- **Sentiment d'appartenance** des agriculteurs au bassin versant de l'Oudon, volonté de faire pour la qualité de l'eau

## Facteurs de réussite

- **Partenariat fort, large et en concertation** : lien avec les préconisateurs, communication constante avec les agriculteurs
- **Stabilité du portage politique** du syndicat et **constance de l'animation**
- **Historique d'actions** important sur l'enjeu qualité de l'eau
- **Cohérence territoriale** entre le bassin versant, le SAGE, le contrat territorial avec une seule structure gestionnaire

## Pour aller plus loin

### Contacts :

- **CA Pays de la Loire** – Bernard LAYER – [bernard.layer@pdl.chambagri.fr](mailto:bernard.layer@pdl.chambagri.fr)
- **Syndicat du bassin de l'Oudon** – Delphine PREVOT – [contact@bvoudon.fr](mailto:contact@bvoudon.fr)

### Liens :

- [Site internet du syndicat du bassin de l'Oudon](#)
- [Charte des préconisateurs signée 2019](#)
- [Lettre agricole de l'Oudon](#)

Document réalisé par le Service Agro-Environnement, Chambres d'agriculture France en juillet 2025



Signature de la charte de préconisateurs de l'Oudon

## Perspectives

- Evaluer le contrat actuel qui prend fin, préparer le suivant en intégrant davantage les **enjeux quantitatifs et phytosanitaires**
- Maintenir une implication de la CA sur le territoire
- Réfléchir à des **dynamiques filières**

## Limites et obstacles

- **AAC très étendu** qui rend impossible un contact de l'équipe d'animation avec l'ensemble des agriculteurs
- **Céréalisation et déclin de l'élevage** qui menacent le maintien des prairies
- **Débouchés à consolider pour une meilleure valorisation des ressources bocagères**
- **Dérèglement climatique** amplifiant les phénomènes d'érosion et de sécheresse dans un contexte géologique déjà contraignant

AAC d'Hondevilliers : science participative autour de l'analyse d'eau de drainage

11

Contexte du territoire

- Localisation** : Seine et Marne, région Île-de-France, bassin Seine-Normandie
- Captage** : 2 captages, eaux souterraines, nappe des calcaires de Brie, 17 communes desservies, soit 13 711 habitants
- Taille** : AAC : 758 ha, SAU : 537 ha
- Agriculture** : grandes cultures, 11 exploitations
- Enjeux** : phytosanitaires, nitrates (autour de 55 mg/L)

Acteurs impliqués

Porteur de la démarche

Financiers

Partenaires techniques

Historique

2009 : classement Grenelle

2017 à aujourd'hui : 1<sup>er</sup> programme d'actions prolongé jusqu'à 2025

2021 à aujourd'hui: mise en place d'un suivi de quelques drains de l'AAC d'Hondevilliers

Contrat de Territoire Eau et Climat

Le syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77) porte sur l'ensemble de son périmètre un Contrat de Territoire Eau et Climat. Il inclut un volet agricole sur la protection des captages dont l'AAC d'Hondevilliers fait partie. Les actions suivantes sont réalisées :

- Animations collectives** : tours de plaine, journées techniques, essais agricoles, accompagnement pour l'optimisation et la réduction de l'utilisation des intrants et développement des cultures à bas niveaux d'intrants.
- Promotion de l'agriculture biologique.**
- Animation de dispositifs de soutien économique** (information des agriculteurs, diagnostic et accompagnement) : MAEC Eau animées par la CA (réduction phytosanitaire, diversification des rotations) et MAEC Biodiversité par la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne (mise en place de couverts, entretien des haies).
- Suivi de réseaux azote** sur 4 captages dont celui d'Hondevilliers depuis 2017 : mesures de reliquats entrée et sortie hiver, suivi des pratiques de fertilisation sur 30 parcelles (97% de la SAU de l'AAC) pour estimer le lessivage au champ et identifier les leviers pour le réduire, 9 exploitations participent au réseau.
- Communication auprès des agriculteurs** : diffusion de lettres d'informations par courrier à plus de 500 agriculteurs, organisation de réunions pour présenter des résultats, le lancement de démarche, etc.

Journée diversification des cultures autour du sorgho avec des agriculteurs et des étudiants en BTS

Projet à suivre :

Le S2e77 et l'INRAe portent une **thèse de recherche-action** (2024-2027) pour développer avec des groupes d'agriculteurs sur 3 AAC une méthodologie de co-construction de démarche de reconquête de la qualité de l'eau basée sur une **logique de résultats** et de **performances multicritères**.

# FOCUS : suivi d'un réseau de drainage

Depuis 2021, dans le cadre du plan d'actions, le syndicat d'eau et ses partenaires (CA, associations d'hydrogéologues AQUI'Brie, laboratoires d'analyses) ont mis en place avec **4 agriculteurs volontaires** une démarche de **sciences participatives** autour d'**analyses d'eaux de drainage**.

## Constat :

Il y a une **différence d'échelle** entre ce que les agriculteurs appliquent sur leur parcelle (de l'ordre du kg/ha) et ce que le producteur d'eau mesure (de l'ordre du centième de µg/L) qui constitue un **frein aux échanges**.

## Objectifs :

**Animer** le territoire, **sensibiliser** les agriculteurs et **créer des échanges** entre les partenaires en produisant des **données** issues du terrain pour **comprendre les dynamiques de transferts** dans les parcelles.

## Démarche :

- Identification et choix collectif des parcelles et des drains associés
- Veille de l'état des sols pour réaliser les prélèvements (début de période de drainage, pendant l'hiver et au printemps)
- Analyses en laboratoire des eaux (nitrates, ammonium, phosphore, phytosanitaires, matières en suspension).
- Interprétation de ce qui a été trouvé dans les drains aux regards des pratiques culturales et de l'historique des parcelles, comparaison avec la qualité de l'eau aux captages.
- Restitution anonymisée annuelle des résultats et échanges avec les agriculteurs de l'AAC.

## Conclusion :

Le suivi de réseau de drainage a permis de créer des **échanges constructifs** entre les partenaires et de mettre en évidence que les dynamiques de transfert et la qualité de l'eau en sortie de drain **dépendent de nombreux de facteurs** : météorologie, types de sol, pratiques, historique des parcelles, rémanence de substances.



Sorties de drainage à expertiser



Restitution des résultats aux agriculteurs

## Résultats

- Suivi des eaux de drainage qui atteint ses objectifs : **sensibiliser les agriculteurs** et **échanger collectivement**
- Sur l'ensemble du territoire du S2e77 : 182 agriculteurs mobilisés dans des actions soit 40% de la SAU

## Facteurs de réussite

- Construction des actions avec les agriculteurs
- Capacité de la CA à **mobiliser les agriculteurs** et experte technique drainage (recherche les surfaces collectées par les drains, discrimination des parcelles)
- Présence d'AQUI'Brie une association d'hydrogéologues reconnue sur le territoire
- Elus du syndicat d'eau issus ou proches du monde agricole

## Perspectives

- Réflexion des actions dans le cadre du 12ème programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie
- Mettre en place un suivi de réseaux de drains sur d'autres territoires avec des prélèvements multi-agriculteurs sur une même campagne
- Adapter le conseil collectif

## Limites et obstacles

- Suivi des eaux de drainage non répliquable partout : présence de drains sur les parcelles, nécessité d'une expertise technique (pour identifier les drains à analyser, estimer les surfaces collectées)

## Pour aller plus loin

### Contacts :

- **CA Île-de-France** – Romain BOISSON (animateur captage volet agricole) – [romain.boisson@idf.chambagri.fr](mailto:romain.boisson@idf.chambagri.fr)
- **Syndicat d'eau S2e77** – Benoit Terrié (animateur CTEC) – [b.terrie@s2e77.fr](mailto:b.terrie@s2e77.fr)

### Liens :

- [Site internet du syndicat S2e77](#)
- [Article du S2e77 sur le suivi de drainage](#)
- [Association AQUI'Brie](#)



# AAC d'Ammertzwiller : développer une filière miscanthus pour alimenter une chaufferie communale

12

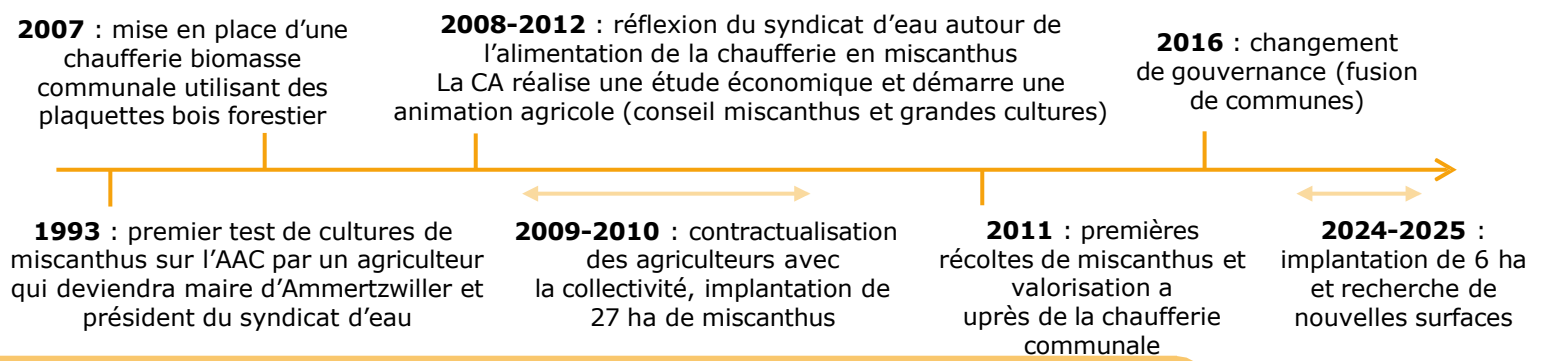
## Contexte du territoire

- **Localisation** : Haut-Rhin, région Grand-Est, bassin Rhin-Meuse
- **Captage** : eaux souterraines, sol limoneux profond, nappe réactive, 5 000 habitants alimentés
- **Taille** : AAC : 364 ha, SAU : 217 ha
- **Agriculture** : terres fertiles, grandes-cultures, polyculture élevage, 40 exploitations
- **Enjeux** : nitrates, érosion

## Acteurs impliqués



## Historique



## Une filière miscanthus locale

Après un diagnostic des pressions agricoles et un plan d'actions (accompagnement des agriculteurs sur l'amélioration des itinéraires techniques en grandes cultures, les couverts, etc.), le syndicat des eaux a souhaité mettre en place une **filière pour valoriser du miscanthus dans une chaufferie communale**.

Ce projet a été co-construit avec la commune, le syndicat des eaux, les agriculteurs et la CA. Il a nécessité :

- Une **animation agricole par la CA** : rencontres individuelles des agriculteurs, réunions collectives au début du projet (présentation du miscanthus, itinéraire technique, lien avec l'enjeu de qualité de l'eau de l'AAC), accompagnement une fois les cultures en place (suivi de la culture, indices technico-économiques).
- Une **contractualisation** de la commune avec les agriculteurs sur 15 ans et une évolution du prix au cours du temps (aujourd'hui à 120 €/t) pour que la culture soit rentable à la fois pour l'agriculteur et la collectivité. De façon générale, le prix et les clauses du contrat sont **variables d'un projet à l'autre** (ex : définition de **prix plancher et plafond**, une **indexation du prix**, etc.) et **selon le schéma logistique** en place (ex : collectivité propose un lieu de stockage ou non, appel à un ETA collectif, etc.).
- Une **organisation collective** des chantiers de récoltes : un prestataire est sollicité pour la récolte du miscanthus sur toutes les parcelles de l'AAC (ensileuse à maïs). Cela permet de **minimiser les charges** : les frais sont répartis entre l'ensemble des agriculteurs (selon les surfaces et volumes récoltés). La commune stocke le miscanthus récolté dans ses bâtiments dédiés.
- Des **aides financières** : prise en charge des coûts d'implantation élevés (3 000 €/ha) à 80% par l'Agence de l'eau et 20% par le SIAEP.

En 2024, Mulhouse Alsace Agglomération a réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau une étude de **faisabilité agronomique, économique et juridique** pour la mise en place d'une **filière miscanthus à l'échelle du Sud de l'Alsace**.

## FOCUS : point technique sur le miscanthus

Le miscanthus est une **graminée pérenne** implantée pour une **période de 15 à 20 ans**. La variété cultivée *Miscanthus x Giganteus* est **non invasive** (graines stériles et rhizomes non traçants).

### • Implantation du miscanthus

Le miscanthus étant **sensible au stress hydrique et aux excès d'eau**, il est peu adapté aux sols légers, superficiels, séchants ou hydromorphes.

L'implantation des rhizomes de miscanthus se fait de mars à juin, généralement avec une **planteuse type maraichère** impliquant des frais de **main d'œuvre**. Le coût d'implantation varie entre **2500 et 3000 €/ha**.

Un recours au **désherbage** (mécanique ou chimique) est nécessaire en **1<sup>ère</sup> année** (parfois en 2<sup>ème</sup>) pour réduire la pression adventice. L'**effet couvert de la culture** et le mulch formé par la chute des feuilles suffisent à empêcher la croissance des adventices les années suivantes.

### • Récolte du miscanthus

La récolte du miscanthus se fait avec une **ensileuse à maïs** en sortie d'hiver (février à mars) quand la biomasse atteint 85% de matière sèche. Il peut-être récolté **en vrac** ou **en botte** pour augmenter la densité. Le miscanthus est récolté seulement **à partir de la 2<sup>e</sup> année** d'implantation, son rendement augmente **progressivement** pour atteindre son plein potentiel en 4<sup>e</sup> année (entre **10 et 20 t/ha**).

### • Débouchés du miscanthus

Le marché du miscanthus se développe avec de nombreux débouchés : **litière animale, paillage** (en agriculture ou espace-vert), **combustible, alimentation animale** et **construction** (isolant, béton, etc.).

### • Avantages

- **Culture BNI favorable à la qualité de l'eau** (peu de désherbage, pas de maladie, peu de ravageur, peu de fertilisants)
- **Peu de charges de travail** aux champs entre deux récoltes
- Couvert hivernal qui fait **barrière** au ruissellement, à l'érosion et à la dérive lors de l'application de phytosanitaires sur les cultures voisines

### • Vigilances

- **Construction du projet en amont** : travail commercial pour trouver des **débouchés** localement, logistique liée au **transport** et au **stockage** (liée à la faible densité du produit)
- **Investissements importants** initiaux
- Pression taupin en cas de précédent prairie ou jachère
- Refuge à **sanglier** qui peut causer des **dégâts de gibier** aux parcelles voisines (limiter la taille des parcelles en miscanthus, solliciter les chasseurs du secteur)
- Culture sur 20 ans nécessitant d'informer le propriétaire de parcelles



Culture de miscanthus prête pour la récolte et copeaux issus de la récolte

## Résultats

- **Environ 30 ha de miscanthus cultivés sans intrants** sur les parcelles les plus vulnérables par une quinzaine d'agriculteurs
- **Amélioration nette et rapide** de la qualité de l'eau (stable autour de 30 mg/L depuis 2017)

## Perspectives

- Planter de nouvelles surfaces miscanthus sur l'AAC
- Développer des démarches similaires sur d'autres AAC et **structurer la filière miscanthus à un échelon départemental**. Développer le miscanthus en balle pour lever le frein du coût du transport

## Facteurs de réussite

- **Démarche bénéfique pour la collectivité** (prix bas, visibilité des approvisionnements, stabilité budgétaire) **Et les agriculteurs** (contrats longs, prix garantis mais non figés, coûts d'implantation pris en charge)
- Structuration de la demande **avant** l'offre
- **Acteurs impliqués** : portage politique par l'ancien président du syndicat d'eau également maire et agriculteur, soutien de l'Agence de l'eau
- **Résultats sur la qualité de l'eau qui motivent**

## Limites et obstacles

- Débouchés qui dépendent des **choix politiques des collectivités en termes d'investissement** sur le long terme
- **Contraintes techniques** : chaudière bois inadaptée pour brûler du miscanthus
- Des **investissements et une logistique nécessaires** pour monter une filière miscanthus (plantations, récoltes, transport, stockage, etc.)

## Pour aller plus loin

### Contacts CA Alsace :

- Nicolas JEANNIN (conseiller captage) – [nicolas.jeannin@alsace.chambagri.fr](mailto:nicolas.jeannin@alsace.chambagri.fr)
- Hélène MONTROCHER (conseillère érosion et miscanthus) – [helene.montrocher@alsace.chambagri.fr](mailto:helene.montrocher@alsace.chambagri.fr)

### Liens :

- [Ressources de la Chambre d'Agriculture de Normandie](#)
- [Ressources de la Chambre d'Agriculture des Landes](#)
- [Association France Miscanthus](#)



13

# Plan Herbe Meuse : soutenir l'élevage pour protéger l'eau

## Contexte du territoire

- **Localisation** : Meuse, région Grand-Est, bassin Rhin-Meuse
- **Captage** : 354 captages dans le département dont 33 suivis par la CA (11 000 ha)
- **Agriculture** : polyculture-élevage principalement, déclin des prairies (-24% depuis 1970)
- **Enjeux** : nitrate, phytosanitaires

## Acteurs impliqués



## Historique

**2016** : constat de la dégradation de la qualité de la Meuse et de la régression des surfaces herbagères, adoption d'une motion de soutien à l'élevage à l'herbe par le comité de bassin Rhin-Meuse

**2021** : constat que les outils agro-environnementaux mobilisés sont insuffisants

**2022** : séminaire sur la sauvegarde de l'élevage et des prairies, échanges avec les acteurs des filières lait et viande

**2023-2027** : déploiement du Plan Herbe

## Plan Herbe Meuse

Le Plan Herbe est un projet de territoire, **multipartenarial** visant à **soutenir l'élevage à l'herbe et les filières associées** pour réduire les pressions sur l'environnement (biodiversité, qualité des cours d'eau, pollutions diffuses, etc.). Il se concentre sur des enjeux essentiels pour les exploitations d'élevage :

### Sécurisation de l'accès à l'eau :

- Création de l'**outil Agri'Conso** par la CA (en partie repris au niveau régional avec Maestr'eau) pour identifier à l'échelle de l'exploitation les **sources d'eau disponibles** (forage, réseau collectif, etc.), les **postes de consommations** (abreuvement, irrigation des grandes cultures, lavage, etc.) et les **leviers d'économies d'eau réalisables** (des fiches techniques ont été faites pour chaque levier : gestion des intervalles de vèlages, récupération d'eau de pluie, etc.)
- Depuis 2023, une **60aine de diagnostics** ont été réalisés avec cet outil et ont permis d'identifier des **zones de tension**.

### Mise en place de soutiens financiers :

Aide à l'acquisition de matériel de gestion de l'herbe, PSE Boucle de Champneuville à Regnéville, MAEC Natura 2000 « Vallée de la Meuse ».

### Développement de débouchés rémunérateurs :

- **Etat des lieux des filières d'élevage à l'herbe** réalisé par la CA en 2023 pour orienter les aides de l'Agence de l'eau : comment l'herbe est valorisée ? quels sont les cahiers des charges des filières ?
- **Segmentation des productions issues des pâtures** de celles conventionnelles (en termes de collecte, stockage) portée par l'Union Laitière de la Meuse (ULM).
- **Marque « valeur Parc »** du PNR Lorraine.

### Attractivité du métier d'éleveur :

Etude auprès de futurs exploitants pour identifier **les motivations, les opportunités et les freins** à l'installation en élevage réalisée par la CA en 2024.

**Accompagnement technique** des éleveurs sur la gestion des prairies avec la **méthode Patûr'Ajuste** (cf verso).

# FOCUS : un accompagnement pluridisciplinaire et multi-acteur autour de la démarche Pâtur'Ajuste

L'accompagnement technique des agriculteurs dans le cadre du Plan Herbe se base sur la démarche Pâtur'Ajuste créée par SCOPELA. Elle repose sur :

- Un **suivi individuel** des agriculteurs par un **binôme de conseillers complémentaires** (un spécialiste **agricole** et un spécialiste **écologue**) formés par SCOPELA pour accompagner les éleveurs et les **rendre autonomes dans l'analyse de leur prairie et la prise de décisions**. La démarche repose sur des **allers-retours entre les connaissances scientifiques et l'observation du terrain et des pratiques**, elle permet d'aborder le **système prairie dans sa globalité** : à la fois le végétal (pousse de l'herbe, espèces présentes, structuration, saisonnalité de la prairie, haies, arbres, etc.) et l'animal (apprentissage et habitudes du bétail, maladies, etc.). Pâtur'Ajuste permet de redonner de la **valeur à l'usage des prairies**.
- Des **animations collectives** : **3 journées par an** sont organisées sur les fermes des agriculteurs. Elles réunissent **l'ensemble des personnes qui participent au programme** (éleveurs laitiers et allaitants, conseillers qui les suivent). Les agriculteurs non-suivis dans le cadre de Pâtur'Ajuste peuvent également venir. Ces journées terrains permettent de stimuler des **échanges sur les problématiques** de chacun et de faire **émerger des solutions** collectivement. Une importance est accordée à la **convivialité** (apéro et repas).



Journée collective avec observation de prairies

Une **vingtaine d'éleveurs** sont suivis volontairement dans le cadre de cette démarche dont 10 par la CA qui mobilise 6 conseillers élevage et 1 conseiller biodiversité. Les **retours des agriculteurs sont positifs**, ils apprennent à regarder et gérer leur prairie autrement. Certains ont modifié leurs pratiques (remise en herbe, baisse de la part de maïs dans l'assolement, baisse de la fertilisation...).

## Résultats

- **Dynamique collective créée** autour de la démarche Pâtur'ajuste
- **Production de ressources** (outil, fiches levier) pour sécuriser les éleveurs dans leur activité
- Identification des freins et leviers à l'installation

## Facteurs de réussite

- **CA motrice** et portage politique du département permettant l'émergence de la démarche
- Démarche **multi-partenaire** et **transversale** (technique, économique, sociale, etc.) qui prend en compte **l'importance des débouchés**
- Mobilisation des agriculteurs sur la préservation de la qualité de l'eau via **leurs problématiques et enjeux** (accès à l'eau, gestion des prairies, etc.)

## Perspectives

- Mettre en place des fermes pilotes pour **appliquer les leviers d'économies d'eau**
- Communiquer positivement sur les **intérêts économiques, agronomiques d'avoir un atelier d'élevage** en s'appuyant sur des exploitations qui fonctionnent
- Répliquer la démarche dans d'autres départements
- Renforcer le lien avec la qualité de l'eau

## Limites et obstacles

- **Renouvellement des générations** qui menacent l'élevage au profit des grandes cultures
- Importance de **la valorisation des débouchés de l'herbe** dans le prix des produits

## Pour aller plus loin

### Contacts CA Meuse :

- Elodie PETITJEAN (coordinatrice du Plan Herbe au sein de la CA) – [elodie.petitjean@meuse.chambagri.fr](mailto:elodie.petitjean@meuse.chambagri.fr) ;
- Evelyne GUILLITE (coordinatrice de la mission captage de la CA) – [evelyne.guillite@meuse.chambagri.fr](mailto:evelyne.guillite@meuse.chambagri.fr)

Lien : [Démarche Pâtur'Ajuste](#)



14

## Département de la Nièvre : développer une filière pour valoriser les ressources bocagères

### Contexte du territoire

- **Localisation** : Nièvre, région Bourgogne-Franche-Comté, bassin Loire-Bretagne
- **Captage** : 12 captages prioritaires pour une superficie totale de 16 000 ha dont 9 600 de SAU, milieu karstique
- **Agriculture** : polyculture élevage, 3 000 exploitations dans le département dont environ 250 sur des AAC
- **Enjeux** : nitrates et/ou phytosanitaires

### Acteurs impliqués

#### Porteurs de la démarche



#### Autres partenaires



Services de l'Etat  
(DDT, etc.)

Fédération de  
pêche

#### Financeurs

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

### Historique

**2000** : création de la FDCUMA future CUMA Terr'Eau

**2007** : la FDCUMA lance un projet de filière bois plaquette en réponse à l'intérêt des agriculteurs. Une centaine de chaudières bois est installée et alimentée par du bois plaquettes issus du bocage

**2011** : premières utilisations du bois plaquette pour remplacer la litière paille

**2017** : premiers agriculteurs retenus pour commercialiser du bois plaquettes à des collectivités dans le cadre d'appel d'offre sur 4 ans

Hausse du prix du fioul domestique

**2010-2011** : Manque de paille et volatilité des prix suite à des sécheresses successives

**2018-2024** : dépérissement important d'arbres lié au changement climatique

### Une filière bocage en réponse aux besoins des agriculteurs

Face à la hausse des prix du fioul domestique et de la paille, et en réponse aux **besoins des agriculteurs**, la CUMA décide de développer une **expertise dans la gestion et la valorisation du bocage et des ripisylves** :

- **Investissement dans du matériel** : grappin coupeur et broyeur à bois plaquettes.
- **1 ETP dédié** aux chantiers de coupe et déchiquetage des arbres.
- Animation du **GIEE Paill'Ôbois** regroupant une vingtaine d'agriculteurs avec pour principal axe de travail la **valorisation de la haie en substituant la paille par du bois plaquette dans la litière animale**.
- Production de **guides techniques** et **analyse comparée des coûts** de production de plaquettes et de paille.

Parallèlement, la CA se mobilise également dans la promotion et la valorisation de l'agroforesterie :

- **Sensibilisation et accompagnement technique des agriculteurs** : conseil sur les chaudières, les litières, la plantation de haies, réalisation de plans de gestion bocagers, démonstration de chantiers de coupe, etc.
- **Formation technique** sur le bocage auprès de partenaires (PNR, syndicats d'eau, de bassins versants, etc.).

La gestion des haies en prestation par la CUMA présente des **avantages directs** pour les agriculteurs :

- Production de bois plaquette directement sur l'exploitation.
- Chantier de gestion des haies **sécurisés, peu chronophage** pour l'agriculteur.

Les produits sont soit **autoconsommés** (en chaudière biomasse, litière animale en substitution au fioul et à la paille) permettant une **baisse des charges de l'exploitation**, soit vendus à des collectivités ou entreprises.



Broyeur à bois plaquette (à gauche) et grappin-coupeur (à droite)

# FOCUS : gestion durable du bocage et des ripisylves

## Services écosystémiques du bocage et des ripisylves

### Intérêts directs pour l'agriculteur

### Intérêts pour la qualité de l'eau

### Intérêts pour l'environnement

Ombrage et fourrage pour le bétail

Réduction de l'érosion, du ruissellement

Fonction épuratrice, pompe à nitrate

Maintien des berges et ombrage des cours d'eau

Production de ressources bocagères

Stockage du carbone

Réduction des transferts de phytosanitaires

Habitat pour la biodiversité

Le bocage et les ripisylves de Nièvre **vieillissent**, leur gestion durable permet de les **renouveler**, d'améliorer la qualité et la quantité des éléments arborés et de **maintenir leurs fonctions écologiques**.

## Plan de gestion durable des haies

La mise en place d'un **plan de gestion durable** à l'échelle d'une exploitation agricole permet d'assurer la pérennité de la ressource tout en planifiant sa mobilisation.

Un **diagnostic** est réalisé pour **cartographier** le linéaire de haies existant sur l'exploitation, **évaluer l'état** qualitatif et quantitatif des ressources, **calculer des volumes** de bois potentiellement mobilisables. Ensuite, on **planifie les opérations sylvicoles** (plantations, entretiens, récoltes) sur les 5 à 15 ans à venir en fonction des objectifs visés (production de bois, enrichissement en essences, ombrage, limitation de l'érosion).

## Opération de coupe avec la méthode des deux H

Cette méthode d'exploitation co-construite avec les agriculteurs repose sur des prélèvements par tronçon sur des distances raisonnables pour faciliter les travaux et maintenir la continuité écologique.

Le linéaire arboré est **coupé par tronçon** de longueur égale à 1 à 2 fois la hauteur de l'arbre le plus haut du linéaire. **Deux longueurs de tronçons sont laissées** avant la coupe d'un second tronçon et ainsi de suite. Les cépées sont gérées de sorte à maximiser la production de biomasse.

La partie coupée est ensuite **clôturée pour empêcher le broutage** des rejets par la faune sauvage.

## Résultats

- **Plantation de 250 km de haies** entre 2007 et 2025
- **Hausse des adhérents de la CUMA** : 160 en 2013, 380 en 2024
- **Développement de débouchés pour les ressources bocagères** sur le département de la Nièvre : 90 exploitations avec des chaudières alimentées en bois plaquette, 5 qui revendent leurs productions, 160 qui l'utilisent en autoconsommation pour la litière

## Facteurs de réussite

- **Contexte globale favorable** au développement de la gestion du bocage (hausse des charges liées au fioul domestique et à la paille, changement climatique et dépérissement des arbres, température et bien-être animal)
- Facteurs propres au territoire : **démarche qui part des acteurs agricoles** en réponse à leurs besoins, **entreprises de gestion de bocage pré-existantes**, présence d'élevage
- **Avantages directs** à implanter et gérer les haies pour les agriculteurs (amélioration du résultat technico-économique, autonomie du troupeau, etc.)

## Perspectives

- Poursuivre les projets de plantations de bocages
- Convaincre les agriculteurs que les haies et les ressources bocagères ont un **intérêt également en grandes cultures** (abri contre le vent, limitation du gel, auxiliaires favorisés, fertilité des sols, etc.)

## Limites et obstacles

- Difficultés à faire comprendre à l'ensemble des acteurs que **gérer le bocage et «couper du bois c'est améliorer la biodiversité»**
- Besoins des agriculteurs en bois plaquettes supérieur à l'offre potentiel du bocage niévrais
- Besoin de financements supplémentaires des Agences de l'Eau sur le volet agroforesterie
- **Valorisation économique insuffisante** des ressources bocagères qui ne permet de financer que la gestion des linéaires de haies

## Pour aller plus loin

### Contacts :

- **CA Nièvre** – Etienne BOURGY (chargé de mission énergie et agroforesterie) – [etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr](mailto:etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr)  
Céline BEAUVOIS (chargé de mission agro-environnement) – [celine.beauvois@nievre.chambagri.fr](mailto:celine.beauvois@nievre.chambagri.fr)

- **CUMA Terr'Eau** – Anne-Lise SEGEAUD (animatrice GIEE Paillô'Bois) – [cuma.terreau58@gmail.com](mailto:cuma.terreau58@gmail.com)

Lien : [CUMA Terr'Eau](https://cuma.terreau58.com)



15

## Gâtichanvre : création d'une filière chanvre favorable à la qualité de l'eau

### Contexte du territoire

- **Localisation** : unité de production en Essonne, bassin de production élargi à l'Eure-et-Loir, la Seine-et-Marne, le Loiret, le Loir-et-Cher, région Île-de-France, bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne
- **Agriculture** : secteurs orientés grandes cultures, diversité de contextes pédoclimatiques (argilo-calcaire superficielle, limon profond, limon sableux, etc.), 110 agriculteurs impliqués dans la filière dont 1/3 sur des AAC

### Historique du montage de la filière

**2008** : le PNR du Gâtinais Français, proactif dans le développement économique du territoire, débloque des fonds européens LEADER pour le montage d'une filière. Il mène une **étude de faisabilité de la diversification des activités agricoles** du Gâtinais. La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France est associée au projet. Parmi les filières identifiées, c'est le **chanvre qui est choisi**.

**2009-2011** : construction du **plan de formation** de la filière chanvre, réflexion sur l'usine, les outils de production, les machines aux champs, la récolte du chanvre, la qualité des fibres et de chènevotte, la construction du prix, etc.

La CAR IDF et des agriculteurs mènent des **essais de chanvre** (différentes variétés et modalités de fertilisation) sur des sols à faible potentiel. L'objectif est de **découvrir l'itinéraire technique** et de **produire des données technico-économiques** (rendements, marges, etc.).

Elle anime des réunions d'information, des tours de plaines pour **communiquer et promouvoir la culture du chanvre** auprès des agriculteurs. Sur une 50aine d'agriculteurs initialement intéressée, seulement une dizaine reste motivée.

**2013** : 6 agriculteurs créent la société Gâtichanvre pour monter une **usine de défibrage des pailles de chanvre**. Le département et l'Agence de l'Eau soutiennent financièrement le projet.

En attendant la mise en route de l'usine, la société **contractualise avec d'autres chanvrières** (CAVAC en Vendée, Agro-Chanvre en Normandie, etc.) pour exporter les récoltes des agriculteurs.

**2016** : installation et **mise en route de la ligne de défibrage** (pour la fibre et le chènevotte) et du **silo** (pour le chènevis) : réception, triage, séchage, etc. Début de la transformation des fibres localement.

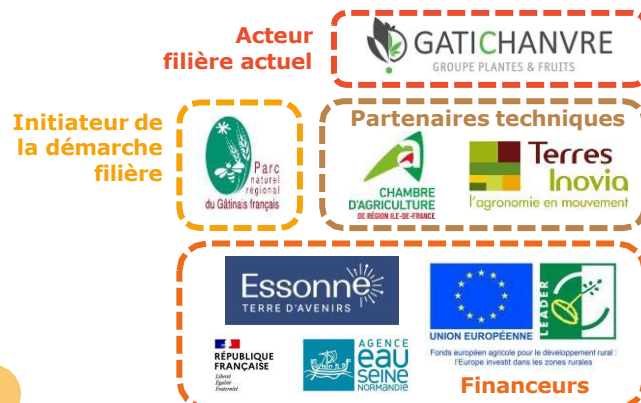
**2019** : **difficultés économiques** liées à des problèmes de **mise en route** (productivité à l'heure et qualité des fibres insuffisantes) et des **choix stratégiques initiaux** (limitation des investissements en achetant une ligne de production d'occasion au lieu d'une neuve plus chère mais garantie, etc.).

**2021** : **dépôt du bilan** de Gâtichanvre en mars puis **reprise de l'actif** en juillet par le **groupe Plantes et Fruits** pour créer SN Gâtichanvre qui rejoint PMA28, FruitOFood et les Huileries de Beauce (transformant le chènevis en huile de chanvre). Le groupe **réinvestit** dans une nouvelle ligne de défibrage, contractualise avec les agriculteurs et les **accompagne dans le suivi des cultures et la récolte**. Plusieurs ETA réalisent les chantiers de récolte du chanvre.

En parallèle, le groupe travaille avec des **animateurs captage** pour promouvoir le chanvre et trouver de nouveaux producteurs sur les AAC (présentation de la culture, visite de parcelle, de chantier de récolte).

**2024** : remise en marche de l'usine de défibrage et reprise de la filière.

### Acteurs impliqués



Initiation de la démarche filière

Construction de la filière par des agriculteurs

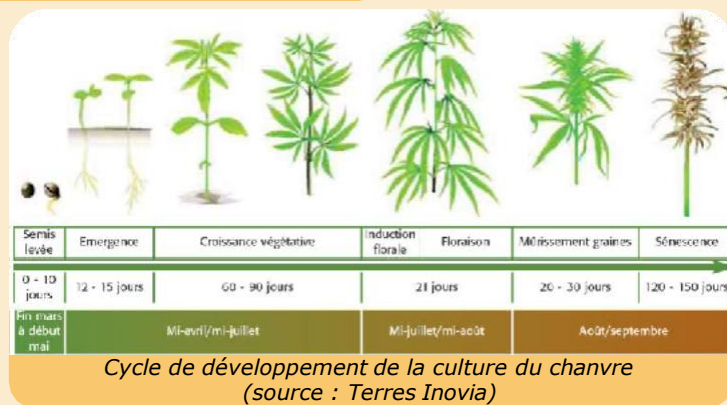
Reprise par Plante et Fruits

# FOCUS : point technique sur la culture du chanvre

## Une culture BNI intéressante agronomiquement et économiquement

Le chanvre est une culture **bas niveau d'intrants** favorable pour la qualité de l'eau qui présente des caractéristiques intéressantes pour l'agriculteur :

- Pas de travail entre le semis et la récolte : **étalement de la charge de travail.**
- Culture **rustique** (variété « population » avec une grande diversité génétique) : adaptée à différents contextes pédoclimatiques.
- Plante **zéro phyto** : faible sensibilité aux maladies, peu de ravageurs, pas de désherbage nécessaire (croissance rapide et effet couvert qui étouffe les adventices).
- **Besoin en azote** : 100 à 120 unités d'azote/ha et pompe à nitrate laissant **de faible reliquat azoté.**
- **Culture d'été** : résiste à la sécheresse et ne nécessite pas d'irrigation.



Ainsi l'intégration du chanvre dans les rotations présente de nombreux **intérêts** agronomiques en conventionnel et AB (structuration du sol grâce à un système racinaire pivotant, rupture des cycles des maladies et des adventices, tête de rotation augmentant le rendement de la culture suivante) et **ouvre à des aides économiques** (aides couplées et éco-régimes de la PAC, MAEC et PSE pour les zones à enjeux eau).

## La récolte du chanvre, la principale difficulté technique

La principale difficulté de la culture du chanvre réside dans son important **chantier de récolte** : récolte en mode non-battu ou battu (séparation des graines et de la paille) puis fanage, rouissage, andainage, pressage, transport. La récolte nécessite du **matériel spécifique** impliquant des investissements importants ou de faire appel à une entreprise de travaux agricoles, d'organiser une gestion collective des chantiers. Ainsi, la récolte occasionne des **charges de mécanisation importantes** (500 €/ha environ dont 280€/ha pour le passage de la moissonneuse batteuse à la récolte) et explique une **marge contenue**.

Les chanvrières demandent également aux agriculteurs de stocker leur paille, ils doivent donc disposer d'**un lieu et du matériel de stockage**.

## Des débouchés nombreux à la culture du chanvre

L'ensemble des parties du chanvre sont valorisables : la **paille** (séparée dans les chanvrières en **fibre et chènevotte**), la **graine** (appelé chènevis) et la poussière.

Les **débouchés sont nombreux** : éco-construction (ciment, béton, isolant, etc.), paillage, litière, alimentation animale, cosmétique, agroalimentaire, plasturgie, textile, oisellerie, appât de pêche, méthanisation, etc.

## Résultats

- Création d'une filière chanvre réussie
- 110 agriculteurs engagés, 1000 hectares de chanvre cultivés dont 1/3 en AAC
- Travail de Gâtichanvre avec des animateurs captages pour implanter du chanvre sur les AAC

## Facteurs de réussite

- Motivation et investissement importants du noyau d'agriculteurs initiateurs de Gâtichanvre
- **Travail multi-partenarial** (département, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, Parc naturel régional) pour accompagner les agriculteurs
- Marché du chanvre porteur

## Perspectives

- Atteindre 1500 ha de surfaces exploitées par Gâtichanvre en 2026-2027
- Travail de l'interprofession auprès des instances pour développer un PSE permettant une meilleure valorisation économique de la culture du chanvre au vu de ses bénéfices pour l'environnement

## Limites et obstacles

- Limite à la diversification des cultures : **les filières et les outils filières et non la technique aux champs**
- Nécessite pour les agriculteurs et les partenaires les accompagnant d'avoir **conscience de l'échelle industrielle** du projet impliquant des montants d'investissement importants

## Pour aller plus loin

### Contacts :

- CA Île de France – Rémi BAUDOUIN (conseiller grandes cultures) – [remi.baudouin@idf.chambagri.fr](mailto:remi.baudouin@idf.chambagri.fr)
- Gâtichanvre – Emeline BEUN (ingénieure agronome, référente chanvre) – [emeline.beun@pma28.fr](mailto:emeline.beun@pma28.fr)

### Liens :

- [Gâtichanvre](#)
- [TerreInnovia](#) (institut technique des protéagineux, oléagineux et du chanvre)
- [InterChanvre](#) (interprofession du chanvre)



## Champagne crayeuse : développer les cultures bas niveau d'intrants (chanvre, sainfoin, luzerne)

16

### Contexte du territoire

- **Localisation** : Aube, région Grand-Est, bassin Seine-Normandie
- **Captages** : 6 AAC majoritaires pour une SAU totale de 21106 ha, d'autres AAC plus petites
- **Agriculture**: terres fertiles, grandes cultures en rotation longue (blé, orge, betteraves, pommes de terre, colza, tournesol, luzerne), 353 exploitations
- **Enjeux** : nitrates, phytosanitaire (dépassement fréquents)

### Acteurs impliqués



### Historique

Captages

Filières

**2007** : création de la mission agricole de protection des captages, un partenariat entre l'Agence de l'Eau, la CA et le département de l'Aube

**2022** : état des lieux des surfaces cultivées en chanvre, luzerne et sainfoin

**2024-2026** : projet filières pour développer ces trois cultures sur les AAC

**1969** : création de la coopérative de déshydratation de Marigny le Châtel qui aboutira à Capdée valorisant la luzerne

**1973** : constitution de la coopérative La Chanvrière de l'Aube valorisant le chanvre

**2015** : création de la coopérative Sainfolia valorisant le sainfoin

### Des actions de protection des captages à 2 échelles

La stratégie du syndicat départemental de l'eau de l'Aube (SDDEA) pour préserver les ressources en eau qu'il gère repose sur 4 piliers : une **gouvernance** avec des partenariats multiples pour porter des stratégies territoriales, une **production de connaissances** pour accompagner le pilotage, des **dispositifs de soutiens économiques** et la mobilisation de **compétences techniques des partenaires** pour accompagner au changement de pratiques.

Dans ce cadre, le département de l'Aube a été **divisé** à partir des régions naturelles en **8 territoires à enjeux** homogènes en termes d'agriculture, de topographie, de fonctionnement hydrogéologique et d'acteurs impliqués.

*Exemples : Champagne Crayeuse (craie, dominante grandes cultures, forte pression nitrate et phytosanitaires, grosses coopératives implantées), Barrois de la Seine et de l'Aube (calcaire, dominante viticulture, forte pression phytosanitaire).*

Les actions de la CA pour l'amélioration de la qualité de l'eau se font à **2 échelles** :

- **L'AAC** : accompagnement individuel, suivi d'un observatoire départemental des reliquats (mesures de REH sur 1000 parcelles).
- **Les territoires à enjeux** pour développer des actions en partenariat avec les opérateurs économiques  
*Exemples : en Champagne Crayeuse, travail avec les acteurs des filières : visite d'essais de betteraves NBT (New Breeding Technologies) résistances aux herbicides réalisées par Crystal Union, développement des filières chanvre, sainfoin et luzerne (voir verso), etc.*



Cartographie des zones à enjeux du département de l'Aube (Source : SDDEA)

# FOCUS : un projet de développement de cultures BNI

Un projet sur 2 ans de **développement des filières BNI** sur les zones à enjeux eau a vu le jour en Champagne Crayeuse à l'initiative du SDDEA, après un travail collaboratif entre le syndicat d'eau, la CA, les filières et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'objectif est d'**améliorer la qualité de l'eau** des captages de ce territoire en développant les cultures de **chanvre, sainfoin et luzerne** sur les AAC tout en maintenant des rotations **économiquement viables**.

Les actions mises en place dans ce cadre sont :

- **Trouver de nouveaux producteurs.**
- **Lever les freins en termes de matériel, main d'œuvre et stockage** (exemple du chanvre : 3 personnes nécessaires pour la récolte, stockage sur l'exploitation) : identification des besoins de stockage, recensement auprès des collectivités des bâtiments utilisables pour le stockage, création d'une interface de mise en relation de futurs producteurs de chanvre pour mutualiser le travail.
- **Développer un outil d'aide à la décision pour identifier les bénéfices des BNI dans les rotations** : comparaison de l'assolement actuel de l'exploitation avec un assolement avec plus ou moins de BNI sur un ensemble transversal de critères : charges, produits, IFT, fertilisation, émissions de GES, stockage du carbone, biodiversité.  
Cet outil permettra d'amorcer des réflexions dans les suivis individuels des agriculteurs ou des animations collectives.
- **Améliorer les connaissances techniques des agriculteurs** : accompagnement agronomique, suivis de pratiques, acquisition de données, capitalisation, diffusion d'informations.

**Chanvre :**  
plante nettoyante et structurante, débouchés variés (textile, construction, alimentation animale et humaine)



**Sainfoin :**  
légumineuse calcicole, mellifère, intéressante en fourrage (effet vermifuge, réduction des émissions de méthane)

**Luzerne :**  
légumineuse fourragère, nettoyante et structurante, implantée pour plusieurs années



Le SDDEA monte en parallèle de ce projet un **PSE co-financé par l'AESN** pour soutenir économiquement la culture de BNI. Le PSE se basera sur **2 indicateurs simples** :

2. Azote : résultats de mesures de **REH**.
1. Phytosanitaires : **part de BNI**.

## Résultats

- En 2023 : sur 21 106 ha des 6 principales AAC, **530 ha de chanvre, 1 194 ha de luzerne et 166 ha de sainfoin** soit au total **9% de la SAU des AAC en BNI**
- **Mobilisation des différentes filières**

## Facteurs de réussite

- **Présence historique d'acteurs de filières** sur le territoire qui offrent des débouchés
- Syndicat d'eau à l'échelle du département avec des moyens pour mettre en place des actions
- Démarche à l'échelle des territoires à enjeux en cohérence avec l'échelle nécessaire pour le développement de filière

## Perspectives

- Atteindre à terme **15% de la SAU de BNI des AAC** de la Champagne Crayeuse d'ici 2030
- Former un collectif d'agriculteurs et réussir à mobiliser les agriculteurs
- Mettre en place un **PSE** pour soutenir les bonnes pratiques et les cultures favorables à la qualité de l'eau

## Limites et obstacles

- **Volatilité du marché** des cultures (luzerne notamment) qui ne permet toujours pas de rémunérer les agriculteurs correctement
- Pour le chanvre : investissements bâtiment et matériel, date de la récolte qui chevauche avec des cultures plus rémunératrices (betteraves, pommes de terre), récolte nécessitant une main d'œuvre conséquente

## Pour aller plus loin

### Contacts CA Aube :

- Eulalie CARTON (animatrice captage Champagne Crayeuse - coordinatrice de l'AMI Filière) – [eulalie.carton@aube.chambagri.fr](mailto:eulalie.carton@aube.chambagri.fr)
- Adeline POIRSON (responsable agriculteur urbaine, services aux territoires) – [adeline.poirson@aube.chambagri.fr](mailto:adeline.poirson@aube.chambagri.fr)

### Liens :

- [La Chanvrière](#)
- [Pôle Européen du Chanvre](#)
- [Sainfolia](#)
- [Capdée](#)



## Programme Terre & Eau : une organisation interne efficace autour de l'enjeu captage

### Contexte du territoire

- **Localisation** : Isère, Région Auvergne-Rhône-Alpes, bassin Rhône-Méditerranée-Corse
- **Captages** : 28 captages prioritaires de taille variable dans le département dont 17 suivis par la CA
- **Agriculture** : diversifiée à l'échelle du département : élevage (bovins lait, allaitants, ovins, caprins, etc.), grandes cultures, nuciculture, légumes plein champ, etc.
- **Enjeux** : nitrates, phytosanitaires

### Acteurs impliqués



### Historique

**Années 1990** : intégration des enjeux eau au sein des activités de la CA : début du programme Pil'Azote sur des AAC (focus sur les couverts dans le cadre de la directive Nitrates)

Elargissement du programme à l'enjeu phytosanitaires et à d'autres AAC en lien avec les collectivités

**2008** : Pil'Azote devient Terre & Eau

**2022** : programme enrichi en parallèle par l'émergence de collectifs d'agriculteurs sur le territoire (groupes Dephy, 30000, GIEE)

### Quelques actions animées par la CA en Isère

Dans le cadre des **programmes d'actions captages prioritaires**, la Chambre d'agriculture de l'Isère anime :

- Une **base d'actions** solides **reconduites annuellement** (pesée de colza, colza associé, tours de plaines, reliquats azotés, couverts végétaux, etc.) et des **actions ponctuelles** mises en place en réponse aux **besoins des agriculteurs** (journées techniques, démonstrations de matériels, essais, etc.).
- Des **actions de sensibilisation et de communisation auprès du grand public** : interventions dans les écoles, articles dans la presse, organisation de « **Rand'eau** » **agricoles** avec visites d'exploitations pour donner la parole aux agriculteurs, expliquer leurs pratiques et valoriser leur engagement pour améliorer la qualité de l'eau, etc.

En parallèle, les agriculteurs des captages sont **accompagnés individuellement par la même équipe de conseillers** pour leurs dossiers PAC, PPF, HVE, PSE, etc.

La CA Isère anime également 9 **collectifs d'agriculteurs** (3 groupes DEPHY, 4 groupes 30 000, 2 GIEE) qui se recoupent avec les AAC et permettent ainsi des **actions en commun**. Elle organise également les **Interagris**, un événement convivial rassemblant les différents collectifs animés par la CA.

Par ailleurs, la CA accompagne une **trentaine d'agriculteurs** sur les 120 engagés dans les dispositifs **PSE** de 2 territoires, un porté par le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval et un autre par la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère.



Plateforme d'essai désherbage alternatif sur maïs, captage du Golley © CA Isère

**Fil rouge travaillé par l'équipe Terre & Eau sur l'enjeu phytosanitaires en 2024** : mise en place de 2 plateformes d'essais sur le désherbage maïs sans S-métolachlore en lien avec Arvalis (désherbage mécanique, mixte, localisé, en plein, etc.).

## FOCUS : principe du programme Terre & Eau

Le programme Terre & Eau, anciennement Pil'Azote, mis en place depuis les années 90 par la Chambre d'agriculture de l'Isère instaure une véritable **organisation interne de la CA** autour des actions de préservation de la ressource en eau sur les zones de captage. Le programme Terre & Eau c'est :

Une équipe interservices de **7 animateurs conseillers agro-environnement** qui rassemblent des compétences variées.

Des conseillers **multi-casquettes** au-delà de l'animation captage : **animation de collectifs** (DEPHY, GIEE, etc), **conseil technique** et **suivi individuel** des agriculteurs (PAC, PSE, HVE, PPF, etc.).

Une **coordination interne** avec 5 réunions d'équipe par an pour **échanger** sur les problématiques de chacun et **monter des actions ensemble**.

Un **réseau de conseillers support** au-delà de l'équipe Terre & Eau sur des thématiques précises (couverts, météo, grandes cultures, etc.).

Une **co-animation CA - collectivité** pour chaque captage avec un **animateur-conseiller CA** sur le volet agricole et un **animateur collectivité** sur le volet administratif et financement.

Un **contact de proximité** avec environ **300 agriculteurs** sur les 17 AAC suivis, rencontrés plusieurs fois par an.

Un **COPIL Terre & Eau annuel** avec l'ensemble des partenaires (collectivités, services de l'Etat, etc.) qui permet des échanges riches.

Un **journal Terre & Eau financé par la CA et le département** pour communiquer auprès des agriculteurs des AAC : 3 parutions par an, **format court et visuel de 4 pages** (avec un dossier spécifique sur une pratique, une réglementation, des retours sur des actions réalisées sur les AAC, etc.), envoi par courrier à plus de 3 000 agriculteurs.



## Perspectives

- Poursuivre les **actions sur les phytosanitaires**
- Construire des actions et projets en **lien avec les instituts techniques**
- Continuer de se **structurer en interne** pour une plus grande efficacité (référents sur des sujets spécifiques)
- Poursuivre la participation aux **démarches captage en cours d'émergence** (rencontre des agriculteurs, définition AAC, diagnostic de pressions agricoles, etc.)
- Porter collectivement de **nouveaux projets innovants** (santé des sols, sursemis de prairies, etc.)
- Faire des **liens avec d'autres enjeux** : érosion, bocage, changement climatique, etc.

## Facteurs de réussite

- Une **présence historique de la CA** sur l'enjeu qualité de l'eau
- Un **travail en équipe au sein de la CA** avec des échanges, une mutualisation des moyens, etc.
- Un **partenariat étroit** avec les collectivités
- Une **absence de segmentation** du travail entre captage et prestations auprès des agriculteurs
- Une **proximité et un lien au quotidien** avec les agriculteurs grâce à de nombreuses rencontres

## Limites et obstacles

- Une nécessité de **conseillers interdisciplinaires et multitâches** face à la diversité des problématiques rencontrées sur les captages
- Des **dynamiques d'agriculteurs variables** selon les captages (plus ou moins de coopération entre agriculteurs, de réceptivité à l'enjeu eau, de lien avec la CA, etc.)

## Pour aller plus loin

### Contacts CA Isère :

- Jean-François PERRET et Sandra RIQUET (chefs de service)
- Coordinatrice de l'équipe Terre & Eau : Cannelle LAISNÉ (coordinatrice de l'équipe Terre & Eau) – [cannelle.laisne@isere.chambagri.fr](mailto:cannelle.laisne@isere.chambagri.fr)

### Liens :

- Exemple d'un groupe DEPHY : [GCPE 38](#)
- Exemple d'un numéro de [Journal Terre & Eau](#)

- **AAC** : aire d'alimentation de captage
- **AB** : agriculture biologique
- **BAC** : bassin d'alimentation de captages
- **BNI** : bas niveau d'intrants
- **CA** : Chambre d'agriculture
- **CiA** : Chambre interdépartementale d'agriculture
- **CRA** : Chambre régionale d'agriculture
- **CAB** : aide à la conversion à l'agriculture biologique
- **CIVAM** : centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- **COFIL** : comité de pilotage
- **COTECH** : comité technique
- **CUMA** : coopérative d'utilisation de matériel agricole
- **DDT(M)** : direction départementale des territoires (et de la mer)
- **DREAL** : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **DPR2** : diagnostic de parcelle à risque pour limiter les transferts de polluants
- **ETA** : entreprise de travaux agricoles
- **GAEC** : groupement agricole d'exploitation en commun
- **GIEE** : groupement d'intérêt économique et environnemental
- **HVE** : haute valeur environnementale
- **IAE** : infrastructures agroécologiques
- **IFT** : indice de fréquence de traitement
- **LEADER** : liaisons entre actions de développement de l'économie rurale dispositif européen de soutien du développement durable
- **MAE(C)** : mesure agro-environnementale (et climatique)
- **MERCI** : méthode d'estimation des restitutions par les cultures intermédiaires
- **PAC** : politique agricole commune
- **PAT** : plan alimentaire territorial
- **PGAE** : programme de gestion agro-environnemental

- **PNR** : parc naturel régional
- **PPF** : plan prévisionnel de fumure
- **PPI** : périmètre de protection immédiat
- **PPR** : périmètre de protection rapprochée
- **PSE** : paiement pour services environnementaux
- **PTGE** : projet territorial pour la gestion de l'eau
- **UGB** : unité gros bétail
- **SAU** : surface agricole utile
- **SAGE** : schéma d'aménagement de gestion des eaux
- **SFP** : surface fourragère permanente



# AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE ET QUALITÉ DE L'EAU

17 démarches territoriales accompagnées par les Chambres d'agriculture

Ce livrable propose de découvrir des démarches territoriales de protection de l'eau qui mettent en lumière un panorama des compétences des Chambres d'agriculture :

- accompagnement agronomique des agriculteurs pour limiter l'utilisation d'intrants,
- animation de collectifs,
- mise en place d'aides économiques aux changements de pratiques,
- soutien technique à la structuration de filières,
- aménagement du paysage pour réduire les risques de transfert de polluants, etc.

Il s'adresse au réseau des Chambres d'agriculture et à ses partenaires investis dans la conciliation entre production agricole et gestion durable de la ressource en eau.

## CONTACTS

**Chambres d'agriculture France  
Service Agro-environnement**

Garance SIESTRUNCK – [garance.siestrunck@france.chambres-agriculture.fr](mailto:garance.siestrunck@france.chambres-agriculture.fr)  
Jeannie BREGMESTRE – [jeannie.bregmestre@france.chambres-agriculture.fr](mailto:jeannie.bregmestre@france.chambres-agriculture.fr)

Rédaction et mise en page : Vassili LARAMAS avec la participation des conseillers du réseau des Chambres d'agriculture travaillant sur la qualité de l'eau

Crédit photo de couverture : Chambres d'agriculture



Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*